## **DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

## COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET



ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE
EN COMPATIBILTE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET
CONCERNANT LA REALISATION DU CENTRE EDUCATIF FERME (CEF) DENOMME
"CENTRE JENNY LEFEBVRE" DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE
DIT « L'ERMITAGE PARTIE NORD-CHEMIN DES HAUTES-GINESTIERES »

Du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024 inclus (Prolongation de la durée de l'E.P de 15 jours supplémentaires)

## LES ANNEXES du RAPPORT D'ENQUÊTE

**DESTINATAIRES**: - Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes

- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice

## **ANNEXES**

- 6.1 Lettre du Préfet de demande de désignation d'un Commissaire Enquêteur.
- 6.2 Décision TA portant nomination d'un commissaire enquêteur et son suppléant.
- 6.3 Arrêté Préfectoral n°2023/896 portant organisation d'enquête publique du 25 octobre 2023.
- 6.4 Avis d'enquête (Exécution arrêté Préfectoral du 25 octobre 2023).
- 6.5 Publications de l'Avis d'Enquête Publique deux fois dans deux journaux régionaux :
  - 6.5.1 Journal NICE MATIN (édition du vendredi 3 novembre 2023).
  - 6.5.2 Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" (édition du vendredi 3 novembre 2023).
  - 6.5.3 Journal NICE MATIN (édition du 24 novembre 2023).
  - 6.5.4 Journal "Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" (édition du 24 novembre 2023).
- 6.6 Affichage de l'avis d'enquête publique :
  - 6.6.1. Certificat de début d'Affichage du 03 novembre 2023.
  - 6.6.2 Rapport de constat d'affichage avec photographies du 03 novembre 2023.
- 6.7 Arrêté Préfectoral n°2023/1179 portant prolongation d'enquête publique du 19 décembre 2023.
- 6.8 Avis portant prolongation de l'enquête publique (Exécution arrêté Préfectoral du 19 décembre 2023).
- 6.9 Publications de l'Avis de Prolongation de l'Enquête Publique deux fois dans deux journaux régionaux :
  - 6.9.1 Journal NICE MATIN (édition du vendredi 22 décembre 2023).
  - 6.9.2 Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" (édition du vendredi 22 décembre 2023).
- 6.10 Affichage de l'avis de prolongation de l'enquête publique :
  - 6.10.1 Certificat de début d'Affichage Avis prolongation de l'E.P du 22 décembre 2023.
  - 6.10.2 Rapport de constat d'affichage (prolongation Avis d'E.P) avec photographies du 22 décembre 2023.
- 6.11 Arrêté Préfectoral n°2024/002 portant transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'E.P 03 01 2024.
- 6.12 Publications presse de l'Avis portant transfert au C.E Suppléant de la poursuite de l'Enquête Publique :
  - 6.1.3 Journal NICE MATIN (édition du vendredi 05 janvier 2024).
  - 6.1.4 Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" (édition du vendredi 05 janvier 2024).
- 6.13 Affichage de l'avis portant transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'enquête publique :
  - 6.1.5 Rapport de constat d'affichage du transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'enquête publique.
  - 6.1.6 Certificat d'affichage de transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'enquête publique (04 01 23).
  - 6.1.7 Rapport de constat de police concernant la fin d'affichage de l'enquête publique (05 janvier 2023).
- 6.14 PV de synthèse des observations au Maître Ouvrage (D.P.J.J).

## 6. Les Annexes

## 6.1. Lettre du Préfet de demande de désignation d'un Commissaire Enquêteur



THIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICH

1 9 SEP. 2023

Dosseler N° (23.3.3.2.)

Direction départementale des territoires et de la mer

Nice le, 1 2 SEP. 2023

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à

14

141 - -

Madame Marianne POUGET Présidente du tribunal administratif de Nice

18, avenue des fleurs – CS 61039 06050 Nice cedex 1

#### L RAR n° 2C 17701307635

Obj. : Désignation de commissaire enquêteur,

Ministère de la Justice, Direction interrégionale Sud-Est de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJI)

Enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé (CEF) dénommé « Centre Jenny Lefebvre »

<u>Réf</u>: Article R.123-5 du code de l'environnement relatif à la désignation des commissaires enquêteurs.

P.J.: Notice de présentation.

La direction interrégionale Sud-Est de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du Ministère de la Justice a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DP MEC) du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villeneuve-Loubet, afin de permettre la réalisation d'un centre éducatif fermé (CEF) dénommé « Centre Jenny Lefebvre ».

Aux termes des dispositions de l'article R. 153-16 du code de l'urbanisme, l'enquête publique est organisée par les services de l'État, en lien avec la direction interrégionale Sud-Est de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) en tant que maître d'ouvrage du projet.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-55 du code de l'urbanisme, le projet de mise en compatibilité doit être soumis à enquête publique, conformément au chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement.

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes -Direction Départementale des Territoires et de la tales CADAM - 147, boulevant du Mensantaux - 06395 NBC CESSIX 3 Affaire suivie per: Emilie MIDDNE Meil : emilie faitone-mercatele geal-per-meritimes, govern Tridiphone : 84 98 72 75 15 Le déroulement de l'enquête publique préalable est régi par les dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement selon l'article L.153-55 du code de l'urbanisme.

Je vous remercie donc de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Vous trouverez à cet effet la notice de présentation du projet de DP MEC qui sera portée à l'enquête publique.

Au regard des contraintes calendaires de ce dossier sensible, cette enquête est actuellement envisagée du 20 novembre 2023 au 22 décembre 2023, sous réserve du bon accomplissement des formalités préalables.

En outre, cette procédure est menée concomitamment à la procédure de modification de droit commun (MDC) n°7 du PLU de Villeneuve Loubet qui porte sur un foncier attenant à celui qui fait l'objet de la procédure de DP MEC pour laquelle je vous saisis par la présente, et qui prévoit un projet mixte de logements, de commerces et de services, l'aménagement d'équipements publics et la création d'un parc municipal, porté par la commune de Villeneuve-Loubet. Les deux procédures (DP-MEC et MDC n°7) s'insèrent dans une réflexion d'aménagement d'ensemble du quartier menée par la commune de Villeneuve-Loubet en concertation avec l'État.

De fait, la procédure de MDC n°7, portée par la commune de Villeneuve-Loubet, doit également être soumise à enquête publique aux mêmes dates que celles envisagées pour la DP-MEC. Il me semble donc nécessaire de désigner un binôme, ayant déjà expérimenté une commission d'enquête, afin de garantir le bon déroulement de ces deux procédures d'enquête publique. La commune de Villeneuve-Loubet formulera dans son courrier de saisine, la même demande.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Philippe LOOS

Copie : M. le Sous-préfet de Grasse

Services de l'État dans les Alpes Maritimes — Direction Départementale des l'erritoires et de la Mer (ADMM -340, Boulevant du Mosoprour — 85298 NICE CEDES 3 Affaire seivie par : Dralle FALCORE Méd : emilie falcone mensiologal per-maritimes goard: Teléphone : 64 99 72 75 35

#### 6.2. Décision TA portant nomination d'un commissaire enquêteur et son suppléant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

22/09/2023

Nº E23000032 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 22/09/2023

Vu enregistrée le 14/09/2023, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

-l'enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducat(f fermé (CEF) dénommé "Centre Jenny Lefebvre";

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

#### DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Claude HENNEQUIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Georges REVINCI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3: Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, à la direction territoriale de la protection de la jeunesse des Alpes-Maritimes, à Monsieur Claude HENNEQUIN et à Monsieur Georges REVINCI.

Copie sera adressée au maire de Villeneuve-Loubet.

Fait à Nice, le 22/09/2023

Pour expédition conforme

U le greffier en chef.

C. BERTOLDTTI

La présidente,

Marianne Pouget

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 25/09/2023

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

18 avenue des fleurs CS 61039 06050 NICE Cedex 1 Téléphone : 04 89 97 86 00 Télécopie :

Greffe ouvert du Jundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00 823000032766

Monsieur Georges REVINCI Villa Carolina 795, chemin des Impiniers 06220 VALLAURIS

Dossier n°: E23000032 / 06 (à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé (CEF) dénommé "Centre Jenny Lefebvre"

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le greffier en chef, ou par selegation,

C. BERTOLOTT

## 6.3. Arrêté Préfectoral n°2023/896 portant organisation d'enquête publique du 25 10 2023 (7 pages)



Direction départementale des territoires et de la mer

Service Aménagement Urbanisme et Paysage Pôle aménagement et planification

#### ARRÊTÉ nº 2023-896

Portant organisation et ouverture d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone, sur le site dit de « L'Ermitage partie Nord – Chemin des Hautes-Ginestières »

> Le préfet des Alpes-Mar itimes, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.300-8, L.103-2 et suivants, R.153-16, R.153-17, R.153-54 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vulle code des relations entre le public et l'administration (CRPA),

Vulle code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L312-1-1-4°;

Vu le code de la justice pénale des mineurs, notamment l'article D.241-14-3°;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2019 portant autorisation de création du centre éducatif fermé des Alpes-Maritimes dans le département des Alpes-Maritimes, prorogé par arrêté préfectoral du 16 janvier 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023.158 du 1" mars 2023 fixant les modalités de concertation publique préalable relative à la présente procédure,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-485 du 29 juin 2023 arrêtant le bilan de la concertation publique préalable qui s'est déroulée du lundi 27 mars au vendredi 28 avril 2023 inclus,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE PACA) en date du 18 octobre 2023 ;

Vu le procès-verbal du 16 octobre 2023 de la réunion d'examen conjoint tenue le mardi 26 septembre 2023.

Vu la décision nºE23000032/06 de la présidente du tribunal administratif de Nice en date du 22 septembre 2023, portant désignation du commissaire enquêteur, M. Jean-Claude HENNEQUIN, pour conduire la présente l'enquête publique, Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-Loubet en vigueur ;

Considérant que le Ministère de la Justice - Direction interrégionale Sud-Est de la Protection Judiciaire de la Jeunesse porte un projet de construction d'un centre éducatif fermé, ci-après dénommé « Centre Jenny Lefebvre », à Villeneuve-Loubet, sur la partie Nord du site dit de « L'Ermitage » appartenant à l'Etat, sur les parcelles cadastrées AN 86, AN 169 et AN 171, desservies par le Chemin des Hautes-Ginestières (site désigné ci-après « Ermitage partie Nord – Chemin des Hautes-Ginestières »);

Considérant qu'un centre éducatif fermé, défini comme un établissement social mettant en oauvre les mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire et relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, tel que prévu à l'article L.312-1-14° du code de l'action sociale et des familles et à l'article D.241-14-3° du code de la justice pénale des mineurs, est une structure instaurée par la loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice dite Perben I en complément des dispositifs existants de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, qui a vocation à héberger et prendre en charge dans une visée d'accompagnement éducatif et pédagogique renforcé des mineurs faisant l'objet d'une mesure de placement judiciaire prononcée par un magistrat;

Considérant que le projet de Centre Jenny Lefebvre vise à accueillir au maximum 12 mineurs de 15 à 18 ans dans le cadre d'une action éducative, d'apprentissage du vivre-ensemble et de formation individualisée, structurée et continue de 6 mois à 1 an maximum, en vue d'une (ré-)insertion sociale, scolaire et professionnelle, en présence d'une équipe éducative interdisciplinaire composée en interne de 26,5 équivalents temps plein (ETP) assurant un suivi et une surveillance permanents des mineurs placés, et de partenariats externes (Éducation nationale, centres de formation, animateurs sportifs, intervenants associatifs, police, pompiers, structures accueillant les mineurs stagiaires, etc.);

Considérant que le projet de Centre Jenny Lefebvre s'insère par ailleurs dans une réflexion d'aménagement d'ensemble du quartier menée par la commune de Villeneuve-Loubet en concertation avec l'État, sur le site dit de « L'Ermitage » et le quartier de la Bermone, qui inclut un projet mixte de logements, de commerces et de services, et l'aménagement d'équipements publics de qualité comprenant la requalification de l'avenue de la Bermone (élargissement de la voirie avec la réalisation de cheminements dédiés aux modes doux), ainsi que la création d'un parc municipal qui sera ouvert au public, porté par la commune de Villeneuve-Loubet sur la partie Sud du site de « L'Ermitage » appartenant à l'État, sur les parcelles actuellement cadastrées section AR numéros 82, 83, 84, 284 et 286 ;

Considérant que le projet de « Centre Jenny Lefebvre » doit faire l'objet d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 (DP MEC) du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villeneuve-Loubet :

Considérant que le présent arrêté concerne exclusivement la procédure de DP MEC du PLU de Villeneuve-Loubet requise en vue de la création du projet de Centre Jenny Lefebvre ;

Considérant que l'État a décidé de soumettre à évaluation environnementale au titre de l'article L:104-3 du code de l'urbanisme la présente procédure de DP MEC du PLU de Villeneuve-Loubet :

Enquête Publique du 20 novembre 2023 au 05 janvier 2024

Considérant qu'en conséquence de cette soumission volontaire directe à évaluation environnementale du projet de DP-MEC du PLU, une concertation publique préalable a été organisée du 27 mars 2023 au 28 avril 2023, conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées:

Considérant que conformément au bilan de la concertation publique préalable arrêté par arrêté préfectoral nº 2023-485 du 29 juin 2023, les observations écrites du public, étaient de nature informative sur le projet de Centre Jenny Lefebvre, que les échanges oraux tenus lors des deux permanences ont été majoritairement favorables au projet de mise en compatibilité, et que le bilan rappelle le souhait et confirme la pertinence du projet de Centre Jenny Lefebvre et de son implantation sur la partie Nord du site de l'Ermitage;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-Loubet à enquête publique selon les formes prévues aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Considérant que la procédure de DP MEC est conduite par le Préfet des Alpes-Maritimes en application des dispositions de l'article R.153-17 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le dossier d'enquête comporte l'ensemble des pièces exigées aux articles R.123-8 du code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes :

#### ARRÊTE

## Article 1" - Objet et responsable du projet

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone sur le site « Ermitage partie Nord – chemin des Hautes Ginestières ».

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet, qui en est la conséquence.

La personne responsable du projet est

L'Etat - Ministère de la Justice Direction de la protection judiciaire de la jeunesse Direction interrégionale Sud-Est 158A rue du Rouet, CS 1008, 13295 Marseille Cedex 08

## Article 2 - Durée, date et siège de l'enquête

L'enquête se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet :

du lundi 20 novembre 8h30 au vendredi 22 décembre 2023 17h00.

Le siège de l'enquête est :

Service Urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet 2, avenue des Rives 06270 Villeneuve-Loubet

#### Article 3 - Composition du dossier

Le dossier soumis à enquête publique comprend le dossier de déclaration de projet, lequel porte sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U de Villeneuve-Loubet, ainsi que les pièces exigées à l'article R123-8 du code de l'environnement : l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, le bilan de concertation, les avis réglementaires des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier et consignés dans le procès verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 26 septembre 2023.

#### Article 4 - Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête susmentionnée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête :

- sur support papier au siège de l'enquête susvisée (service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet), du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14h00 à 17 h 00, uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 04.92.13.44.08 ou au 04.92.13.44.10, ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr
- sur support informatique: un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête susvisé (service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet), aux conditions, jours et horaires d'ouverture précités au présent article.

Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, 7jours/7 et 24h/24 sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :

https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques/Declaration-de-projetvalant-mise-en-compatibilite-DP-MEC

Le site internet de la commune de Villeneuve-Loubet (https://www.villeneuveloubet.fr/urbanisme) assurera un renvoi vers le site de la préfecture.

#### Article 5 - Dépôt des observations du public

Les observations et propositions pourront être consignées pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête susvisé (service

urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet), aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie et uniquement sur rendez-vous tel que susmentionnés à l'article 4. Ce registre à feuillets non mobiles sera, ouvert par le maire ou son représentant, et coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante ;

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du Centre« Jenny Lefebvre » Mairie - Service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet Place de la République 06270 Villeneuve Loubet

Les observations écrites devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 22 décembre 2023 à 17h00.

Des observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : ep-dpmecvl-cef@alpes-maritimes.gouv.fr

Ces observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes, dans les meilleurs délais, à l'adresse électronique indiquée à l'article 4 du présent arrêté.

Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

#### Article 6 - Permanences du commissaire-enquêteur

Afin de recevoir les observations du public, trois (3) permanences seront assurées par M. le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

#### Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle) 30 Allée Simone Veil 06270 Villeneuve-Loubet

Et, selon le calendrier suivant :

Jour	Heures
Lundi 20 novembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi 8 décembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi 22 décembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## Article 7 - Affichage et publicité de l'enquête

Un avis au public, portant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, faisant notamment connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié :

#### 6.4. Avis d'enquête (Exécution arrêté Préfectoral du 25 octobre 2023)



Direction départementale des territoires et de la mer

Service Aménagement Urbanisme et Paysage Pôle aménagement et planification

DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE-LOUBET CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) DÉNOMMÉ « CENTRE JENNY-LEFEBVRE », DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE DIT DE « L'ERMITAGE PARTIE NORD - CHEMIN DES HAUTES-GINESTIÈRES »

Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2023, le préfet des Alpes-Maritimes Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet à l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du PLU de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé, dénommé « Centre Jenny-Lefebvre » dans le quartier de la Bermone sur le site « Ermitage » partie Nord — chemin des Hautes Ginestières ». Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. qui en est la conséquence.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Cette enquête publique sera conduite en application du chapitre III du titre III du livre ler du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

i projet est : L'Etat - Ministère de la Justice - Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse. Sud-Est L'Etat - Ministère de la Justice - Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse. Sud-Est

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulers

du lundi 20 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 inclus (soit 33 jours consécutifs) au service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet (2 avenue des Rives)

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête publique précité, pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun pulsse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00, <u>uniquement sur rendez-vous</u> pris par téléphone au 04.92.13.44.06 ou au 04.92.13.44.10, ou par e-mail à l'adresse suivante : <u>rafurbanismedivilleneuveloubet.ft.</u>
Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes, a l'adresse suivante : <a href="https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC">https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC</a>. Le site internet de la commune de Villeneuve-Loubel assurera un renvoi vers le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public au sièce de l'enquête publique précité à l'adresse indiquée d-dessus, ou adressées par correspondance à l'adresse suivante, avant la date et heure de clôture de l'enquête, le vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 :

Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique

relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du P.L.U. de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé « Jenny Lefebyre »

Mairie -Service Urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet Place de la République 06270 Villeneuve-Loubet

Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par voie électronique, à l'adresse suivante : ep-dpmecvl-cefigalpesmaritimes gouv.fr, et seront consultables sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes précité. Ces observations seront annexées au registre

M. Jean-Claude HENNEQUIN, Directeur d'établissements sanitaires en retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Nice le 22 septembre 2023, pour conduire cette enquête publique, recevra le public à l'adresse suivante :

Pôle culturel Auguste Escoffler (salle d'action culturelle) 30 Allée Simone Vell 06270 Villeneuve-Loubet

LL selon le calendrei survain .	0
Jours	Horaires
Lundi 20 novembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredl 8 décembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi 22 décembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

M. le Commissaire Enquéteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au Préfet des Alpes-Maritimes son rapport et ses conclusions sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet. Une copie de ses documents sera déposée M. le commissione enquiende pour entre de la compus a compus de la date de countre de l'enque pour retrait du Peter de l'enque du Prete des sourcements en rapport et ses conclusions sur l'intérêt denéral de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLL. de Villenceuve-Loubet. Une copie de ses documents sera pour y être consultée, au service urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet, pendant une durée d'un an à compter de la date de ciôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer aménagement urbanisme et paysages – pole aménagement et planification) et rendue publique par vole dématérialisée sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes précité.

Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet sera approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes, après avis sous deux mois du conseil municipal de Villeneuve-Loubet, en application de l'article R 153-17 du code de l'urbanisme.

Falt à Nice, le 25 octobre 2023

Pour le Préfet, Le sous-Préfet, secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Signé : Philippe LOOS

#### 6.5.1. Journal NICE MATIN (édition du vendredi 3 novembre 2023)



#### 6.5.2. Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" du 03 novembre 2023

annonces judiciaires & léaales

#### ARRETES ET AVIS

AWS AU PUBLIC ROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE RUNERAIRE A NOCE CARBANE

Man ENGLIAME phrasis des pura Emile Roset organ Nico. Invisinge la etablistion d'une chambre funiciere attale su se inite Roset organ Nico. a partie militious compressi : 1 half accord on to

t sapitales pour PME to no t sales de prisambles de no la paglio (achistus compres) - 1 xalio de préparation de 16 mg - 1 chambre froide compresset 2

mate ridinglinides 1 ventions / assistains pour le parmere! Is parte publique est algunie inti-

gralement de la partie factivique. Ces hombres d'homerture se public partent: allos tal·las siglias-salica La data envisagée d'insventure su disk and in party bear 120/000

LETES PUBLIQUES



BOYLESCON PRANCAGE

PROMINE A PER PRÉFECTURE DES AUTES-MARTIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

ENDLÉTE PUBLIQUE RELATIVE
A LA DÉCLARATION DE
PROLET VALANT MES EN
COMPATIBILITÉ N°2 DU PLAN
LOCAL D'UREANISME DE
VILLENEINS-LOUBET
COMESTIMANT LA RÉALISATION
LOCAL D'UREANISME DE
LOCAL D'UREANISME DE
LOCAL D'UREANISME DE DU CINTES ÉDUCATE FIRMÉ
(EST DENOMME - CENTIS
LIGHAN-LISTENVE - DANS LE
LIANTES DE LA DERMANE, SUE
LE STE DIT DE . CE PRATICE
PARTE NOBE - CREMINGE
HAUTES-GINESTIERES -

for prikt principal or day do no action rod. In principal Appoints ritimes informe la public qu'il sers pro-ciole gar le territoire de la commune de Villegare-Labet à l'assettre d'une regalte publique pair à dichestre le projet valuet mon en compatibile. of processing of the processing of the process of t surfacto al mitago parte Rent, che-min der Hauter Dintelleres. Confe-pianet il Taptica (pro- pa de code de l'artemane, l'empale publique porte à la fais sur l'estrét philipsi de l'igale-tion et sur la miss de competibilité de

ELI qui en est la copologiero conformiment la Forticia Lisu-se de code de Forticiadore, respelto políticos pode di la bio con Foliette plesente de l'opération et con la mise compatibilité du plan qui en est la

Catta espulto gublique sare conduito na agolication da citaptro III da sten II da livro lor da cualo de l'américame-net, natament las articles I. 120 i à Log- or at large stricker Rings - at Rings or difference of organization procedure des emplates publiques religiones gas spiritation succeptibles of affective any framework

a procure recognition is project of The Minister de la Amico Tirec-tion interligions de la projection paticion de la puesco Sall-lat realitant de Rouer, CS con, como Mor-mello Carlos de

La mission ringiornia d'autorità envi-romamentale (Miller Provincia Alpus-Cito Citour a medio gen girta en date de resociator sepo sur l'evaluation A per cetta deper describe las aperiores deper describe las aperior constato ar o la cornet de la direction régionale de l'envi-ronnement, de l'ambliquement et du legarges Appenies Albert-Clie d'Azer (STALL MELL), mans desautévologée Compute publique se de malen; de limit de medicales seco à sico se veginal se décembre seco à trino montropie se pour combicalité es preto ariestase de la camação de Vilhenese Label p restas des

Comments du docter ainsi que la regione d'aqualles aeros dispuis au adige de l'estudire publique pricos peritant trate la dartie de l'éropérai publique sin que chacus países es publique sin que chacus países es pensión commissance sus jeun el houres d'ouverture au public sulvante: do land au venched de etra 5 12 has do land so ventred de else i tr han el de relece i tribu uniquement sur mentra voto pris per dileptone si nonconsumpre su construcción de par e-mail i l'almana solvente l'ad-unitanticondividualmente de unique superiori su desser sem poranti car un posto informatique mos à plaquistique de sublic à l'adresse et sus fortune d'assertant priscales.

nombres d'assistante précides. Les pièces du despier d'empiète pu-blique annont applanent objecultion perplant trate le durée de l'empiète publique, que le site internet des an-yours de l'Opt des Alpen-Maritimes, à l'adresse saincrets.

hip. Feveriles arting pro h Ribicators impero philips becaming de grid print also so compatitio IP MC.

La sta ptempt (se'ts commune de Ville-nause-Ladiet superiors un tempel pers le sta internat des services de l'Est (se litera Martimes, Pendant texte la durie de l'ampalte;

des elementars el propositions de public permet firm chargedes sur la registre el españa qui si disposition de public su salga de l'empaña publicas public su salga de l'empaña publicas de sufrecible, per correspondence à l'adresse guiterie sever le date et haure de cotture de l'empute, le ver-ched les déception seco à princ. Marine de l'emples publique charge de l'emples publique

relative à la procidere de disclaration de projet maint entre en compatible erro de PUII, de l'Allegane Louise de res de la relation de poste rélaci-

the in a comment of the com-pant of Manager (delica-lation - Senical Managers in the com-game in Managers (and a Pace of the Apparel Laboration of the Second Managers - Laboration of the com-lement first comments and an engine commission employer for the second com-cession of the company of the second com-cession of the second company of the second com-cession of the second company of the second com-cession of the second company of the second company

participated.

Les classification écréses pourroit 
également être départies dans les 
milleurs conditions de désai par vaix 
milleurs conditions de désai par vaix 

A milleurs conditions de la language 

Language de la language Language 

Language de la language 

Language de la language 

Language de la language 

Language de la language 

Lan grand of parent consultables air le the internet des services de l'Use des Note Martinio pricts. Lib observations servet provision as

point (proche to the proche to

as Albin Statems Vol.

(2.5) The control of tributed a faculty tributed by the state of tributed a faculty tributed by the state of tributed by tributed by the state of tributed by the state

date de câture de l'emplite publique pour remettre au l'effet des lignes des râmes son trappet et son conclusions sur l'emets glinéral de l'opération et 

arvica animapenet urbanisme et yrages - pile imbrogromen et pis-

griciti.
For auto, la disclaration de projet vo-logé mise en computabilité de PLE de Villenaue-Ladad sets approvée par le Prétet des Abes Martines, après prétet des Abes Martines, après avts sous deux ress du careall rése-ctes de Villessus-Laubet, et aprè-cities de l'article il 10-11 du code de

est a Micro, le zu ociales seco Par la Probe. La capo Pedia. Secretario pinieri de li des Altes destinas. Signo Pedigos LIAS

Projet de traveux permettant la réduction de l'agitation réciduelle de plan d'esse de port communal de Théople-cor-Micr

Dezzier awac

2ND ANIS D'ENQUETE PUBLIQUE Conforminant à l'arrité d'assertant d'espain du se protection your le présid des Agest Martiness reformé le public qu'il sera procipii pur le beri-tion de la commune de l'hécule que Mar à une enquite publique perbet

um demardo de Climpation à Tintan-diction de destruction d'expécto et habitate externic protigios su titro des unicios lars-s et lars- 5 et du codo de

d impac;

- pro déclaration portant sur les loc-tabilities, surrègal, travaux et actio-tes (ULE), conclimate les travaux de réflection encouraires à la réologation du projet, su têtre des articles Lon-si et suivants et Rosen du pade de l'erré-tornement pour la misrque 412,8 21 de la monergiature de la lai sur l'esu. Lette empete sera combate en appli-cation des articles (100-1 § 1,700-10 et 8100-1 \$16100-01 du code de l'environnament sur la procidiore et le détrois-ment des amplitus publiques portent sur jes spirations succeptibles d'affec-ter l'anythomenent.

le grajet a pour objecté de réciele legitation rélationée du plan d'enqués part communes de l'hécule que fibre pair d'amélionr les conditions de alco-de d'amélionr les conditions de alco-té des suspers et des bateaux, arai-que l'accessibilité su port. Il consiste dons le draissepament de

la dique de pretection du part de 12 nil et la création d'un musifir vertica-liné. Disjectif est de sécuritur les ma-novames des philosociens et du nome. de la Société méterale de approprie en mer et de proposer uns allematés d'appale pour l'accessi des usagent de la Nagette Montges Catieni circulost estre Lamisse et l'induité au Mar. La distriction de pri pri Cherbiero de Frantosie en plat de dique comb-cathe à la réalization de l'apération nécessée une demande de alérquises pour destruction d'aspèces protégées functiones et la mosé en place plir le

floritations of its mask on pitcher pitri in matthe of contrary die mergerer de com-portation investigate membra. It personers menergealle dat projet end to commune del Tradical-colle Mari pitcher del Collecter Barbard IIF south bases it filmaties aus May coloit. In matter in figure i the color to matter in figure i the color membra in the color in the color pitcher in the color security of the control of the contr

Le disper et le region d'angulle servet déposite en mêtre de l'infode-servet déposite en mêtre de l'infode-te l'anni de sociales en vendreil se novembre sons locies, sir que chocus paison en prendre chrescolance, aux prison en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-place en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-ce de l'infode-ce de l'infode-place en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-place en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-place en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-te de l'infode-place en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-te de l'infode-place en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-chrescolance en prendre chrescolance, aux constitues de l'infode-chrescolance en prendre chrescolance en prendre house of covertion do in motio and do book as vendred do obta a tab do table i widos.

Les pièces techniques du despiér d'en-quite parter éspiement constitution per le atte internet de la marrie de l'héade-ar-Mer il advance autorite lettre (Monale-ar-marit anglet mains natrique enquête publique

- sur la regione d'ampalés papier disposis annorre de Théculo-gar-Mer - parvete dischratique à l'admostration autorité de descripping à l'admostration autorité des la la company de la

per primegandano se premiosire riquitare si la mario de l'hisule-sealligations of its matche dis Tribusa au-filler it Trainings automatication of an fire amendes as registre. Last blass-costions declare described as comments using the day dis clause de Trimpallo. Last allegandes automatication described consultables automatication described in prifesches des Agent Myritimes de Labrace markette : www.siper-mor-frees county fractions : publications'

inne gowit njörjus; pålicationi engulis: pålisjanlystecter de [antyssement, "er dicates de la président de triumij pånnigtrali Mes lang Azzo-limijet a 60 dilagele par diperior cette enquête. Le connicción Angultaur receiro personalisment les idansymiens de public en moire de Things our War as sample mortime,

land to exhibit these depth is who land as revenire apprile th à tab ventral ser de contre apprile sales

Tigue de l'empile, une capie du report of the conductions to con-microry empirical series deposition is to Priferciary des Albus-Martines (deviction per Albus-Martines) et de la principal des Albus-Martines et de La principal des Albus-Martines et de l'arbanisme più e opérations fracciones et transmisse à la mante de l'hiosale our-Mar your y little becam it in disponter a judic probat und other d'un gris combre le citture de l'espaile. Cer diciments sons ligiblemes constitutes dero les pleus cond-tions de dels par le ste returné de la profection de Apon Martinus à l'afrance prictie.

Toda personna paut sur so demande et 1 ses Traps, objekt communication du docume d'élégable asprés de l'autorité products our sort of product regards, skills publication de l'arrise Copyreture of propulty.

A l'ampie de l'edigalité, le préfet des

Alpeo-Montenez est l'autorité compé-tante pour statuer sur la demande de diregation à l'interdiction de deptruc-tion d'expécie et la sérait seauvel pretigic gi sur la déclaration su tire de la le tur l'equ et des mileus aquatiques.

patric Migra, le conseptembre seco Paur le Printe, Le seure printe, secolitaire général de la printe des libres Marities STATE OF THE PARTY NAMED IN tenter



BOWNINGS PROSPAGE Uninction departmentation deg fartificing et de la mer

Zima AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Commune de Levers Projet de criation d'un parc photovoltalque

Maître d'operage : Société Monégazque de l'Electricité de Car (SMEG)

Le prété de Alpes Maritimes, priteme le public de l'anna procédé sur le surrigant de la Communi de Levens. Subpleat Livin principal une emplie guillique dans le codre de l'extraction d'une demande de pareix de constraire PC Stranscruzzionno au titre du code de l'actorisme, comperthe discuss as furniture, compo-ted use designs configuraged in La projet on that as Most Aryana, g Lawre march, I not still per la Scalida Montgoiner in Trackrichs of the Day (SAE), don't is play agend of that is no making all profession in Montgoiners, I stiggt for projet in Montgoiners, I stiggt for projet in cristion of an part stratementalism signi-que l'extratation de podes de foreiro mation et de clames. Caminopened: du site sero d'une surface trible de

nt y lits.
Le siège de l'enquête publique est flab en quarie de Lavers a place de la lib-publique, à Lavers plante. as place de desser compreset nationale le depart de précisions Transplan recognition products and description and particular and products of consignin equitor send disc-

git De lamii e novembro 2023 il altro su pendi ridicpentro 2023 il altr In mario de Lavezo, altri que chocus pulcar en prendre containment sun jours et helms d'aventure de la mairie, not de land auvendend de stan j Talko et de talos à value and le march de stand talo. Une version numérous du doquier d'empire publique dera également

o equate publique fair digitalises considerás ser us puede informatique nece social petral, il la mote de la-vero, sur jours el huma d'asymétre indificio el sur les discretants des previous de l'Italiane les Ripes-Martimes:

hts //www.spm-eartises.goal/ Accest - arget /valcatess/eguit gibliographero childre din Parc Probleman.

Predictalque.

- du Minjatine de la transition éco-logique de propilistes des projets solutio à étude d'impact https://www. priorb emitropromost goalst fire

consignies or is reptin d'emplis na 1 h depuise di public si careno e fil deposition de jubilic su situa-place par lett la symmissipa-empl-taur de mante de Lesson, e place de la Rebubblica - souver Lesson, et parent anticasido au reparte. Cel situario-tico de la companio de la com-monario-emplatur de man la desa ciliare de lesgolare de man la publi-cia estamante de citas pour unit ap-las estamantes de citas pour unit ap-las estamantes de citas pour unit ap-la estamante de citas pour unit ap-la pour la cita de cita pour unit percepta de la cita pour unit ap-plica pour la cita de cita pour unit de citas pour la cita de cita pour unit percepta de la cita pour la pour unit descripcios a compte publique, sur la que descripcios a compte publique, sur la que

Allectronique samet publikes sur le site internet plus servicas de l'i-bri deci les

Albes-Martimes.
Machine Company o 4th discipule on qualify de commissaire-arguitage en viva de provider à l'amplité publique conformiement à la décades de la principal. dens de tribunal admirprovidi de Nico or Commentation de participa.

la commispaire enquiteur moves en personne les absentations du public en matrix de Lavanca adam la calendaria

convert:

- body conversation de abou is to be at the contract with a contract

du commission-expulteur servet ophilis sur le ste des services de That does by Alban-Mortbeau at our a site do Morables do la transition Acologique de consultation des pro-lets siluins à étade à impact et tainus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compler de la date de

Citize de l'exquite. Une capie du happart et des conduages de commissaire equilibre ages depuise en marie de Livero, à la Unividios départementale des terri-taines et de la mer des Alexa-Maytimes et appris de la prisalente de l'écural Administratif de Nice. Todo presume peut, sur ou demande

et à sus fraix planer communica-tion du doctor d'empulse publique et proprier tode internation mights as projet paprier de la limection députsmentale des terripaires et de la mer dés. la ocidication de l'arrité d'occertaire de

Compiler - Devices de la larguage - Devictor departemental de la per-sonata el de la mer - Samica ambre - gement admission el appaga / Pila foratio ADI Commerci Cartilla Cantro admissionatal departemental / Elitament Dission - ser Resilvant de 1880 de la compilera de 1880 de 1880 de la compilera de 1880 de 1880 de la compilera de 1880 de 1880 de la compilera de 1880 de la compiler Mercentur-mone Non Cadeso La grant des Apos-Martines est l'autorité complégate pour à l'azue de l'empale publique, datuer sur la despende hazant l'objet de l'empalés cublique numbrie.

igità Nice le randalme mes Margaer le Polisi des Agric Martinos. 127500

INTRIPRINTURS. PROFESSIOANELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre ace idgale en ligne ATTESTATION & FACTURE ESPACE PRO

tribuct net

Hilleneuve Coubet

SERAMS DEMOUSTS PURLICUS Procurbent l'expelle publique relative à la medification de droit commun n° 7 de Plan Local d'Urbanisme

de la Commune de VILLEMEUVE-LOUBET For artist er AFRADO-na, en date de

prophilire signs le Maitre de Villemeuve Lauber, a ordonné l'autoritaire de l'enguille publique minime à la profito-dire de dreit baneaux et et de l'Ara Laca d'Urbanisse approvai le se septembre 2012, modifié lé 11 mars 2013, le 11 Sheder strail le se jain strail le se septembre sont et le se sestembre sont. A l'Essai de l'enquête publique di modi fication or y do Plan Jurcal d'Extratione sers soumes au Corpes Municipal

pour approbation.
La mobile régionale d'autorité envi-temmengolale, (MEA), Province Agent Like d'Autr's rendu aus avés en date de la octobre com sur Physicalise services marchés commune de projet Cor any, joint so deposite Company, not implication companies our it into payment do to Director Physicistic do Transferament, do "Amilia position of Dam (TAA), 19(A); wave place, day visigly ment-durable.

Bacana Marie-Claude CMARCHE 00M Cocker en mociologie comul-tantal en mittalia a del Miliopol en qualità de commungión empaleur el Macionio Chaude CONCN, les quales de Commissión propileur supplicat per éleption de régime Administrati

de Nice en date de 20 septembre 2020. L'emparte se démanden de 21 mayentes 2020 è albre de 21 décembre 2020 è tytes at service organizmo plud : du junii su vendreji de e los ji rzh et de rahaz ii rzh dino les condition d'accuel du service par renderessa principle pris su ouaz su aum su par

e-poil il Tathopse palearte: raturbankame@villemannischet.hr, Pendort la dunie de l'empalte un d par en version numérique aerà cas table gradienset spr un pusip info-matigle na 1 desputon di public na condicon, journ di francisco pricata. Produst cata mileo piètodo une ve-sion numérique de discoir d'expulse

con mantraga do dissor l'enquière apri politice apri combini è pumb el certo a la citata di la Cartina sur la citata di la Cartina sur la citata di la Cartina di la Carti

ordination Schliebenschaft in genicht in genicht in constitute engelier. Mateurs in constitute engelier. Mateurs in Statistique Mateurs in constitute in Statistique sour VILLESCHA LIBERT. Les describtes administration administration per con-tre position del discheration dependent dans per discheration describtes and per per discheration describtes and per discheration in template dans are december in template and are december in template. Cas observations servet senselves as registre d'empotes. Le commissable empoteur se tiendre

a deposition do public non reception of the deposition for an impaire of marks complete extension on Pile Capital rel August Incoming rate of common colleges, purples (see first secon colleges, purples).

- Land an expension acro do size à transcrit de sales à traine.
- Venins di sales à traine. - Weekeld to discussive that deleted a prince of the religion is referred. See impossive that consciously, leading to provide amount in teach gloup on digital from their is compiler de to date de cilitare de

l'empiès publique su maire de Ville marie Loubet airtent traux à la dispo ation du public su service urbanisme pendant l'as. as denordes (Informations ar la Stry formáles, aporto de Mistane

Distribute stops of the proof or red lightenings of relations median and villented-located. Le Main.

## 6.5.3. Journal NICE MATIN (édition du 24 novembre 2023)



## 6.5.4. Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" du 24 novembre 2023

THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND

annonces judiciaires & légales

S 21



AU STUDENT OF A LOCAL DISEASE IN COMPANY OF A LOCAL DISEASE IN COM

Parties and Committee (1985). The second of the committee (1985) and the control of the committee (1985) and the control of the committee (1985) are public on the committee (1985). In public on the committee (1986) and th

Colle coupling pullings and conduction of the State of th

Le primere legement de la primere l'Est Ministère de la Louisie Circulian interrigionale de la protestio politicio de la processo final del la Milia de la processo final del 1884 des el final del CO 1888, 1298 del milia Carlos III.

Immunication (ISOM) of Princeton (Ignor China) (Isom Chin

Le disease d'ampaire publique d'ant par l'imment à un mille l'ini mandris de l'imme authorisme. Compaire publique un identifica

Compute publique se découtrer : de land de servander 200 à 1900 se rendred 21 découtre 200 à 1900 se leule lant 21 para construité; de service ordenteur de la servant de Wilmarcer Louise 2 cercus des Bissos.

Smeal the photos do channel, where eyes he applies the photos do channel, where eyes he applies to Energials politicate pictures and the control of the photos politicate and the control of the COS at \$1.700 at \$1.000 at \$

Indiana carante la ligar de la

to seine restricted den meletrenen de Filles den Ugen Williamen.

Personnen tenne in derlier de Trampelle, Personnen tenne de Sampelle den Ugen den Ugen der Sampelle den Ugen der Sampelle des Sampelle

Lam de la Republique ESTREMENTATION Conduct les charlest une le their profilest âge enseit déla managaise set en lagraite complimentation en 2 dépositation de companyation en publical latés de seccionnesse le complément latés de seccionnesse le complément latés de seccionnesse le complément latés de seclementation de la complément la la des seclementations.

as charteston dellar profine ignicate dia diputata della la della dia diputata dia di dia dia dia dia dia di dia dia dia dia dia dia di periodi di dia dia dia dia dia periodi di mini dia didia dia dia dia dia dia dia minina di dia dia dia dia minina di la dia dia dia dia dia dia dia Agan dia dia mangalia.

lagaria d'arquita.

M. Jane Claude HAMICER. Develess d'indiferences auritaires en résaite, désigné en qualité de Carrimaire. Empétime par la réformé alminiment de Nice le 23 espécules 200, par sondaire serie respitée philips. resent le public à l'airement.

nationale :

Outdoord Augusts Facultier | safe
Continuous bertile |
S.Alies Japane Bel
SENTY Houses Goods
La wine in authorities surject
La wine in authorities surject
Land S. surveniles SED in Schill

La crise in authoristic materials. Land 25 communics 2020 de 18-30 a 12-60 crise 14-60 e 1 5-50 Table crise 14-60 e 1 5-50 Table crise 14-60 e 11-60 Sendoni 20 de crise 18-50 de 18-30 a 18-60 e cris 14-50 e 18-50 a 18-60 e cris 14-50 e 18-50 a

One differents II poster il computer delle in direction dell'international problema contributional della discontinuazione di legge della computerazione della considerazione della contributionali della considerazione della considerazione della contributionali della considerazione della considerazione di differenza di similari di la computera di di discontributionali di la considerazione della considerazione della considerazione della considerazione di differenza di la considerazione della considerazione di la considerazione della considerazione di della considerazione di la considerazione di la considerazione di la considerazione della considerazione di della discontributionali di la considerazione di la considerazione di la considerazione di la considerazione di della discontributionali di la considerazione di la della discontributione di la considerazione di la della discontributione di la considerazione di la della discontributione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di discontributione di la considerazione di la considerazione di discontributione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la considerazione di la considerazione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la discontributione di la considerazione di la con

Gen demonstrate proserved deprivation for the manufacture of the problematic of the problematic designation of the problematic designation of the form of the problematic designation of the propagate of the confinction of t

Not some to distribution the physical last reason are assembled the P. S. Millemann Combine sold representate Pitchel then Dipon Marketon, my arts were force south the common forsigned the Millemanna Combined, or my market the Millemanna Combined, or my

Pett i Blom, in 20 metator 2020 Peter in Petito, Largest Petito, secretario gistesi della Petitologi des Alares Maritano.

> MELLET DE VERSON HOMERON LES ANNONCES LÉGALES À DACHITTE DANS LE DE

A PRINCIPLE DAMS LE UE

tributed not est habilité à publier des annonces légales selon Arrêté Préfectors

Recess comme babbuellement une stretation, puis un Certificat de miss en ligne

de mise en ligne après validarion pur nos services. Pour rous recongramment

rour our recognement complémentaire Colle

Bi patter 2017.

J. seri older, Blackeren im Pilandenin de State en fillen de Bran en fillen gelich der Bran en fillen gelich der Bran en fillen gelich der Bran en fillen der gelich der getzte der gelich der gelich der gelich der gelich der gelich der g

a commissable ampalitant facustic on mile (findame on the developments)

len:

- Marcondi IV according SIEC do 7 h M at 17 h M at

Chemic profile plantile comprises on the fearly of company Describedment can obsolidation and in legisla of complete on the colleged per both in Particulation in Managed in Community Emphistori :

And per control to believe to the company of the control of the co

Set per confine it collection contents. Martin de la Calle Ser Louis — 8. Feb. Martin de Manaton le Constitution de Plan Louis de Manaton le Constitution of the Plan Louis de l'Administration of the Constitution Louis de l'Administration de Constitution de l'Administration de l'America de l'Administration de la Callette de Promptible per Product le della della Callette de l'America de la délimination de l'America de la la délimination de l'America de la la délimination de l'America de l'America de d'America d'America de l'America d'America d'A

street on parts of harder believed of executate its in Marin or per side planes and ECD CC. As before the Compette publishes, in course translated to be consecuted below to the Competter and Tappin Colle Sail Long scale sents paral Tappin

Calle Self-loop saids seek yard Toppin below de la modificación de Plan Loo of Wilsonson. A Name de Pompelio politique, la lapcel el las modificacións.

to make at an in the type of terminant loop (1) may be found to the terminant loop (1)

TPAN

#### CONSTITUTIONS

Ann believe of the male 2007 on date of 1071/0023 of a dail committee in 2023 solution.

Dago amond i S. Benkerati Parlis Samed SEES Save Capital SEES Save Capital SE-mattains picklinks at terrino par no lapportis it is works the plocksiss therefore par neuron obseluted statephone, princ, works the plants statenation of one statements, works to become on observation, works to home prince and description.

Condition on PCC in New Advances non-respectible of the derole limit entirements part participal on respectible, charges refer down that it represess.

Company of actions - Males Princetons - M. CA 107 SIMMING Flower demonstrati 27th - San Rentl Males SIMMING - LOANES Section of Associate Section of Associate partition and the Micro partition of Micro Section Associate Section Section

Natural axis EEF on data is 10, 100 WER do 12 conceptio 2022, of a data constitution on could dead for actional histogram and for actionals. Communication country is 1000 c. Parties country in Communication of the country of the Country of the Country of Communication of the Country of Country of

La Spinner (IDSE) LE 1996 II. Copiel - Millé (IDSE) (LEIS C. Frank Street on 100 parle consistent de II Sales Alexandro

street in 150 per le consider de 15 Deste circuma.

Dipter I forme qu'il Fibring et le leur de Dipter I forme qu'il Fibring et le leur de Dipter I forme qu'il Fibring et le leur de de le consideration de leur consensée de de le consensée de le consensée de de le consensée de le consensée de de le consensée de le consensée de series en serve de le legrement en series en serve présentement de le contra Despuésies de membre, l'apprenent de le consensée de le consensée de le contra de le consensée de le consensée de le contra l'apprenent de le consensée de le contra l'apprenent de le contra de le consensée de l'apprenent de le contra de le contra l'apprenent de le contra de l'apprenent de le contra de l'apprenent de le contra de l'apprenent de l'apprenent de le contra de l'apprenent de l'app

fedire - M. service à average de la conposition de la constant de la contraction de la constant de la conlección de la constant de la contraction de la constant de la contraction de la conlección de la conlección de la contraction de la contraction de la conlección de la

III



American sary per attention ages and a final part of the per service o

Disconnection consider BACC 20
Forline contillé à responsabilité bacfor a manufé misque
Capital social 12000
Capital social 12100 files de Campile
SOSS MICE
Capital SICE
Ca

Object in the same two is prime to participation of the complete of the comple

SANTULFUS TRANS - BROWN Average or find Committees CARRES 181 - St. 20 - SCHOOL OF Find 194-20-20-20



A M. SECRETATION STATEMENT AND A SECRETARIA SECRETARIA

FIDAL

ca Processe d'Apricas Paris de l'Aviens - Entrés i agne BICS

Account describe to constitution of an amount or data to 27 moneylds 2023 princetons for collectifications are content. Security Carlo Institution Describeding 2023 Mail Security 2023 Describeding 2023 Mail Security 2023

Observation (INCOME)
Stige would (IC Charms in Cal in
Epoposi - ECOME)
Store in Section in the Cal in
Epoposi - ECOME
Store in Section in the Cal
Experience on ICC in MCI

Object for foreign a point object for a membranic Companion of the control of the

ter, partire que maller de ristario par ma electro distanta em materialismente. Demanda el Braman de Dale Distanta partir 1920 estre de Dal de Topopartir 1920 estra el Mandano Labora de 1930 estra del Character de Character de 1930 estra del Character del Character de 1930 estra del Character del Character de 1930 estra del Character del Character del 1930 estra del Character del Character del Character del 1930 estra del Character del Character del Character del 1930 estra del Character del Character del Character del 1930 estra del Character del Character del Character del 1930 estra del Character del Character del Character del 1930 estra del Character del Character del Character del Character del 1930 estra del Character del Ch

1200

## 6.6. Affichage de l'avis d'enquête publique :

## 6.6.1. Certificat de début d'affichage (03 novembre 2023)

#### DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES



#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Lionnel LUCA, Maire de la Commune de Villeneuve Loubet, certifie que les avis d'enquête publique des procédures de la modification de droit commun n°7 et de la déclaration de projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié ont été affichés <u>le 03 novembre 2023</u>:

- à la Mairie Principale, place de la République (panneau d'affichage extérieur),
- à la Mairie Annexe, 149 avenue Jacques-Yves Cousteau (panneau d'affichage extérieur),
- au Service de l'Urbanisme, 2 avenue des Rives (panneau d'affichage extérieur).

Cet affichage sera effectué jusqu'au 22 décembre 2023 inclus.

Les mêmes avis ont également été publiés sur le site Internet de la Commune www.villeneuveloubet.fr à la même date.

Fait à Villeneuve Loubet, le 13 novembre 2023.

Lionnel LUCA

Maire de Villeneuve-Loubet Vice-Président de la Communauté

D'Agglomération Sophia Antipolis

Hötel de Ville Place de la République 88270 Villeneuve-Loubel TH : 04.92.82.68.34 - dgs@sélleneu-claubel.fr

## 6.6.2. Rapport de constat d'affichage avec photographies (03 novembre 2023)

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



# RAPPORT DE CONSTATATION (LETTRE)

Le 10 novembre 2023,

Chef de Service AUBRY Jérôme

de

## VILLENEUVE-LOUBET

Monsieur le Maire Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Service Urbanisme et foncier

Rapport Nº: 202311 0010

Date: 03 novembre 2023 Heure: 19h30

OBJET:

Constat d'affichage

Nous soussigné(s), Chef de Service AUBRY Jérôme

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie VILLENEUVE-LOUBET

En fonction à la Police Municipale de VILLENEUVE-LOUBET

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Montieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET

Vulles articles 21, 21-2, D14-1 et 73 du Code de Procédure Pénale.

Vulles articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vendredi 03 novembre 2023, nous sommes requis par le service urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant les svis d'enquête publique des procédures de la Modification de Droit Commun n° 7 et de la Déclaration de Projet n° 2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié. Ces affichages sont présents et visibles depuis la voie publique sur quatre sites de la commune de Villeneuve-Loubet:

- Mairie Centrale Place de la République, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Service Urbanisme avenue des rives , affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières , affichage présent apposé sur une grille délimitant l'institut wallon.

Précisons joindre des clichés photographiques en annexe du présent rapport

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à VILLENEUVE-LOUBET Le trais Novembre deux mille vingt trois

Jérôme AUBRY Signature du papper N 2003 110010 Responsible Bureau d'Ordic

Sale Police and legals of the Booking Load at

Page n°1 - 2023 110010



Signature du rapport N°2023 110010

Les A.P.J.A.:

Jépárnie AUBRY Chéf de service Responsable du Bureau d'Ordre de la Poice aurécale le Villeneue Loubel

Vu et transmis, Le Chef de Service de Police Municipale

Serome AUBRY

Sherefit strying

Responsable to Bureau of Cedara
data Palca monateda de Vilanerre Label



Page n°2 - 2023 110010

Planche à photo annexée au Rapport de Constatation (Lettre) N° 2023 110010

Photo N°1 - <Nouvelle photo> Commentaire : Mairie Centrale Place de la République



Photo N°2 - <Nouvelle photo> Commentaire : Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières



Photo N°3 - <Nouvelle photo>

Commentaire : Service Urbanisme avenue des rives



Photo N°4 - <Nouvelle photo>

Commentaire : Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau



#### 6.7. Arrêté Préfectoral n°2023/1179 portant prolongation d'enquête publique du 19 décembre 2023



Direction départementale des territoires et de la mer

Service Aménagement Urbanisme et Paysage Pôle aménagement et planification

#### ARRÉTÉ nº 2023-1179

Portant prolongation de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone, sur le site dit de « L'Ermitage partie Nord – Chemin des Hautes-Ginestières »

> Le préfet des Alpes-Maritimes, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.300-8, L.103-2 et suivants, R.153-16, R.153-17, R.153-54 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le code des relations entre le public et l'administration (CRPA),

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L312-1-1-4°;

Vu le code de la justice pénale des mineurs, notamment l'article D.241-14-3°;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2019 portant autorisation de création du centre éducatif fermé des Alpes-Maritimes dans le département des Alpes-Maritimes, prorogé par arrêté préfectoral du 16 janvier 2023,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la décision n°E23000032/06 de la présidente du tribunal administratif de Nice en date du 22 septembre 2023, portant désignation du commissaire enquêteur, M. Jean-Claude HENNEQUIN, pour conduire la présente l'enquête publique.

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-896 du 25 octobre 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone, sur le site dit de « L'Ermitage partie Nord – Chemin des Hautes-Ginestières »,

Vu le message électronique du 19 décembre 2023 du commissaire enquêteur sollicitant du Préfet des Alpes-Maritimes, autorité organisatrice de l'emquête, la prolongation de la durée de l'enquête publique jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 et le report de la permanence de clôture d'enquête, initialement programmée le vendredi 22 décembre 2023, au vendredi 5 janvier 2024 :

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes :

#### ARRÊTE

#### Article 1" - Prolongation de l'enquête publiques

L'enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone sur le site « Ermitage partie Nord – chemin des Hautes Ginestières », initialement prévue du lundi 20 novembre au vendredi 22 décembre 2023 inclus est prolongée jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 inclus.

Durant la période de prolongation de l'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 25 octobre 2023 continuent d'être appliquées, notamment en matière de désignation du commissaire enquêteur ainsi que du lieu et des horaires où peut être consulté le dossier d'enquête soit :

- sur support papier au siège de l'enquête susvisée (service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet 2, avenue des Rives 06270 Villeneuve-Loubet), du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14h00 à 17 h 00, <u>uniquement sur rendez-vous</u> pris par téléphone au 04.92.13.44.08 ou au 04.92.13.44.10,
- sur support informatique: un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête susvisé (service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet, 2, avenue des Rives 06270 Villeneuve-Loubet), aux conditions, jours et horaires d'ouverture précités au présent article.

Une version numérique du dossier d'enquête sera co-nsultable pendant toute la durée de l'enquête, 7jours/7 et 24h/24 sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes:

https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques/Declaration-de-projetvalant-mise-en-compatibilite-DP-MEC

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant la date et heure de clôture de l'enquête ainsi prolongée au commissaire enquêteur à la mairie de Villeneuve-Loubet (service urbanisme), Place de la République, 06270 Villeneuve-Loubet.

Les observations écrites devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 5 janvier 2024 à 17h00.

Des observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : ep-dpmecvl-cef@alpes-maritimes.gouv.fr

Ces observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes, dans les meilleurs délais, à l'adresse électronique précitée.

#### Article 2 - Permanence du commissaire enquêteur annulée et reportée

La permanence du vendredi 22 décembre 2023 mentionnée à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023, est annulée et sera reportée au jour de la clôture de l'enquête publique prolongée, soit le :

Jour	Heures
Vendredi 5 janvier 2024.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Et à l'adresse suivante :

Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle) 30 Allée Simone Veil 06270 Villeneuve-Loubet

#### Article 3 - Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître les conditions de cette prolongation d'enquête sera publié au plus tard à la date prévue initialement pour la fin d'enquête, soit le vendredi 22 décembre 2023 :

 -par le Préfet, dans le quotidien « Nice Matin » et l'hebdomadaire «La tribune Côte d'Azur », diffusés dans le département,

 -par voie d'affichage en mairie principale de Villeneuve-Loubet, en mairie annexe (149, avenue Jacques Yves Cousteau) ainsi qu'au siège de l'enquête publique (service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet),

L'accomplissement de ces formalité incombe au maire de Villeneuve-Loubet, et elles devront être certifiées par l'autorité compétente.

Il sera, en outre, procédé dans les mêmes conditions de délai et de durée, par les soins du responsable de projet, à l'affichage du même avis sur le lieu de l'opération, visible de la voie publique. Il adressera au préfet des Alpes-Maritimes une attestation datée, signée (ou constat d'huissier) précisant le début et la durée de l'affichage.

L'avis d'ouverture d'enquête précité, sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes.

#### Article 4 - Formalités de clôture d'enquête

La date de clôture d'enquête initialement prévue le vendredi 22 décembre 2023 est reportée au vendredi 5 janvier 2024 inclus. L'accomplissement des formalités de clôture de l'enquête prévue aux articles 8 et 9 de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023 est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

#### Article 5 - Exécution du présent arrêté

Le Préfet des Alpes-Maritimes, le Sous-Préfet de Grasse, le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le maire de la commune de Villeneuve-Loubet, le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, la Directrice Interrégionale Sud-Est de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressé, ainsi qu'à la présidente du tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice, le

1 9 DEC. 2023

Pour le préfet, Le Secrétaire Général 86 4822

Philippe LOOS

6.8. Avis portant prolongation de l'enquête publique (Exécution Arrêté Préfectorale 19 décembre 2023)



Direction départementale des territoires et de la mer

Service Amériagement Urbanisme et Paysage Pôle amériagement et planification

# AVIS PORTANT PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE A LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN CONPATIBILITÉ N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE-LOUBET CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) DÉNOMMÉ « CENTRE JENNY-LEFEBVRE », DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE DIT DE « L'ERMITAGE PARTIE NORD – CHEMIN DES HAUTES-GINESTIERES »

La Préfet des Alpes-Martimes Informs le public qu'il sers procédé sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet selon l'amité préfectoral du 19 décembre 2023

à la prolongation de l'enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du PLU de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé, dénommé « Centre Jenny-Lefebvre » dans le quartier de la Bermone sur le site « Ermitage partie Nord – chemin des Hautes Ginestières ».

L'enquête publique est ainsi prolongée jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 (17h00) inclus.

Durant le période de prolongation de l'anquête. les modellités d'organisation prévues à l'arrêté préfet pour d'appliquées, notamment en matière de désignation du commissaire anquêteur sinsi que du lieu et des homises où peut être consulté le dossier d'enquête, soit :

au service un transame de la commune de Villemeure Loubet (2 avenue des Rives)

du lundi au vendredi de 8500 à 12 500 et de 14500 à 17500, <u>uniquement sur rendez-sous</u> pris par téléphone au 04.92-13.44.00 ou au 04.92-13.44.10

Un accès gratut au dossier sers garant par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horsines d'ouverture précités.

Les plices du dessier d'enquite publique secont également disconibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site infermet des services de l'État des Alpes-Varitimes, à l'adresse authorité <u>introditée-value personnée de l'état des Alpes-Varitimes pour l'Applications-Enquête-publiques-De-Alpes de la prompte de la commune de Villence-Loubet seure un remot vers le site internet des services de l'État des Alpes-Varitimes.</u>

Conformiment à l'amité préfectorsi du 25 octobre 2023, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public su siège de l'anquête publique précitée à l'adresse indiquée ci-dessus, ou admesées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivents, avent la date et heune de clôture de l'enquête fixée le vendred 5 janvier 2004 à 17500 : Mairie -Genvice Untanisme de la commune de Villeneuve Loubet, Place de la République, 00270 Villeneuve-Loubet.

Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de sa permanence reportée.

Les obsenstions écrites pouront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par vois électronique, à l'adresse suivants : ep-domecvi-cet@alpes-maritimes.gouville, et seront consultables sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes pricité. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

La permanence du vendredi 22 décembre 2020 mentionnée à l'article 6 de l'ambité préfectoral du 25 octobre 2023, est annuée et <u>reportée</u> comme suit :

M. Jean-Claude HENNEQUIN, Directeur d'établissements sanitaires en retreite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Nice le 22 septembre 2023, pour conduire cette enquête publique, recevrs ainsi le public le :

vendredi 5 janvier 2024 de 0h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Et à l'adresse suivante :

Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle) 30 Aible Simone Vell 00270 Villemeuve-Loubet

La Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 iours à compter de la date de clôture de l'enquête publique protonoise pour remettre au Préfet des Albes-Martimes son respont et ses conquelons aux l'intérêt dénéral de Rodination et aux la mise en compatibilité du R.L.U. de Villeneuve-Loubet. Une codé de ces documents sers déposée pour y être consultée, au service urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des tentiones et de la mer – service aménagement urbanisme et paysages – pois aménagement et planification) et rendue publique per voie dématérialisée sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes précité.

Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet sers approuvée par le Prétet des Alpes-Martimes, après avis sous deux mois du conseil municipal de Villeneuve-Loubet, en application de l'article R 153-17 du code de l'urbanisme.

Pait à Nice, le 19 décembre 2003 Pour le Préfét, Le sous-Ponfét, accrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes Signé : Philippe LOOS

## 6.9. Publications de l'Avis de Prolongation de l'Enquête Publique 2 fois dans 2 journaux régionaux :

## 6.9.1. Journal NICE MATIN (édition du vendredi 22 décembre 2023)

# Annonces



## Demandes d'emploi

#### GARDE À DOMICEE

ACE-SIGNAM nitienaces si-risoses depais 30 ans, cherche perio side aux personness detres, parde de joudnat, courses, minage, sorties. Tal 06.64 (S.36.37).

ALFELLARE DE VIE, avec références, 30 ers d'expérience, cherche emploi: garde de personnes àques, retino mé de sésèse. Nore jour, roit, veuit- ent. Tel : 18.59.09.96.31.

ACCILLABE DE VIE, véhiculies, 16 ans d'expérience cherche emploi garde personne épico ou malede, los seits et vecès-and compris. Tal: 66.98.29.25.37

BAME dynamique, obbisudes, dispo-nible 7 à 10 jeuns comsées lib par mais obserbs poste pour accompagner le quotid en de votre parent àglie ou co-tent. Tét: 65.72.80.96.94

AUXILIABE DE VE EZ ana cherche emploi à temps complet asprès per-sonnes àptes, handicaptes, milant, Région Var et toute région PACA, Libre rapidement. Tél.06.76.09.64.15.

AUDILARE DE WE aérieure cherche paste garde malades persannes àgées, jour ou reit, sur Camers. Aide à la vie quatidienne. Tel.06.21.09.41.37

Formes charche copiei : minage, re-pettage, garde personesi ágies et enfante, repet le soir. Section Cannos et covirans. Tél.86.30.14.96.11,

MACON qualific ance matériel chorthe single? these transact de ma-carraterie, petitaires, gras seuves, carvalage, cloicoss, fegades. Bipara-tion et refestion de taileme, mars an piernes. Tai.36.16.40.26.86, en 12.73.76.41.

JEUNE HORIME Portugais, sériose, transilleux, minutieux, cherche emploi taux transaix paintaires, intérieur et es-tierieur (valets, grilles, portalis, secono, très compétent en eschalt bands...).

TRARAS, D'HINTE, transil de les pelatures, maponaries, carrelaga Se-riosx, expérience, dispose de mati-riel, accepte petits et mayers brause, obershe parte cher particulier. Tel 8180.8971.09 Paole.



# Annonces légales

nice-matin Vendredi 22 décembre 2023

29

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 miorif à la tarification et aux modalités de publication des amonans judicieres et légales, le taré se conscien est fine pour l'amére. 2003 à 0,010 CHT pour les Algen-Maitines. Par déragation, sonfamément à l'article 3 du même certifé, certaines ausonans légales concernantées sociétée font l'objet d'une trai-Receiver forfateire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fands de commerse fant l'abijet d'une centralisation aur les bose de clamées, numérique centrale men Comiés au deuxième altrées de l'article les de l'altric du d'janvier 1955 et négle par le décret 6./28 dicembre 3012.

## AVIS D'ENQUÊTES



PREFECTURE DES AURES HARTTAGES COMMUNE OF VILLENBUVE-LOUBET

#### AVIS PORTANT PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÉTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ Nº2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE LOUBET CONCERNANT LA RÉALISATION DU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) DENONNE - CENTRE JENYN-LEFENYE », DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE DIT DE « L'EMMITAGE PARTIE NORD - CHEMIN DES HAUTES GINESTIERES »

ATT THE CONTRACT OF THE CONTRA

de 26 institutes 2002, set anneules et montenue commençate à l'article d'on l'ambit préfession Janus-Daude HERRICA, Direction d'établissements assistantes se servaire, deligne qualifié du Commissant El republicar per les retroutes abministratif de Hiso le 27 desperatore 2003, quer positive collère respublica per la retroute abministratif de Hiso le 27 desperatore 2004 que produire collère respublica positive, macerni area le professio viverbreit 5 janvez 2004 que 2014 l'avenue de la Hosena al Thismas. Si à l'admissa salamina : l'Esta collere Popula de Conflier traifire d'indice collère de la para si compare de la date de collère de l'arquissa de l'admissa de l'arquissa d'indice de la para si compare de la date de collère de l'arquissa publicas professiga pour remettre su l'inferit de la Vigena de l'arquissa de l'arquissa de l'arquissa de l'arquissa de l'arquissa de l'arquissa de la collère de la dispessio pour jet la calculation que l'arquissa de la collère de la dispessio pour jet la calculation que l'arquissa de l'arquissa de la compare de la destruction de la compare de la destruction de la compare de la compare de la compare de la compare de la Composition de la compare de platement de la compare de la Composition de la compare de platement de la compare coste de cidama de l'impalle.

Ceparamentale de estructure de la companio del companio del companio de la companio de la companio del companio del

## AVIS ADMINISTRATIFS

## AVIS D'AFFICHAGE ET DE MISE A DISPOSTION

AU PUBLIC

Ours as sisson du Solicambre 2023, le Drawell

dende le personne de Colicambre 2023, le Drawell AU PUBLIC

Dars as alsoned v.C.-dicember 2001. I found 14 in size of thouganh lear Prise a distinct of Checker to privative or words has seen is stated or and formations by previous tensor words considerable and private to the contraction positions of a reserve. State a private the price are completions for the option Checkersparent to virtualize the Class, during plan and exercise that is distincted in a distinct of Checkersparent to virtualized proportions and the distinction is distincted by Checkersparent to virtualized proportions and the completion of the Checkersparent to virtualized proportions and the completion of the contraction of the completion of the compl



La Maire, ETULAÇUE.

## VIE DES SOCIÉTÉS

#### AVIS DE CONSTITUTION

Obcommentory (CART CIGAL

Comes Scotials is associated in the Comes Scotials of CART CIGAL

Comes Scotials of CART CIGAL

Comes Scotials of CART CIGAL

Cigal Comes Scotials (MISSON CIGAL

Cigal Comes Scotials (MISSON CIGAL

CIGAL CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CICAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGAL

CIGA

Gérant: 18. Grégory AUGIFC, der nurret 20Les Heurs de Mossevia, 2019/19ssenie Ajacola. La sociatal anti Immatri cubia su PCS-de Noss.

## > FORMALITÉS DIVERSES

COMMUNIQUE

LO SOCIET DE CAUTOR INITIALIZADE PROPESSIONS SIMPAULATES ET PRANCERES

LOCATA, SE servant de luthon - Presa TV. Its sours que la garante qui reles associates à

NOSICOLOR - Prou - ANIMET NOSICOLOR - 21, avenue de Sappit - da Soint Daude
ON Montre STEM: D'ARTINGOLOR - 100, porterior de la 

-Auflic de concentral de de autlich inventible.

NOBLECULAT rests: — SOUTH SOUTH on sphretons do: 
Specific de compretés de de gastion innepolities 
- Specific de compretés de de gastion innepolities 
- Specific de compretés de de gastion innepolities 
- Specific de compretés de la gastion innepolities 
- Specific de compretés de la gastion innepolities 
- Specific de compretés de la soute de la soute de compretes 
- Specific de la comprete de la soute de la soute de la soute de la soute 
- Specific de la comprete de la soute 
- Specific de la comprete de la soute de la soute

# Appels d'offres

## AVIS D'APPELS



Part Martine.

Li SAPER Province Ripes Cote of hour attribue per eltrucession, Huterige, substitution attribue per eltrucession, Huterige, substitution attribue per eltrucession.

Ref. XX 06120100101 (ML) Libra (Resc billiment)

## 6.9.2. Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" (édition du vendredi 22 décembre 2023).

#### annonces judiciaires & légales



SHEWICK.

ARRETES ET AVIS



Constitute Floring Property

the Court of Court of the

AND DESCRIPTION OF THE PARTY. Bid.: MOD-MI M del Turto propo de Se Modern Deputido de Se





WATER SHAPE

Control to Children and SEC. Les Martin, S. T. L. (1985) 181.

PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

tribute net

PRINCIPAL PROPERTY OF THE PROP COMMUNE STATUTES

WE SHAME AND DESCRIPTION

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

CONTROL OF THE PARTY OF T

## CONSTITUTIONS



to the College District of Linear College s PROCESSION OF THE PARTY OF TH



## FIDAL

STATE OF THE PARTY. morrisch der Angle in Davinner - Entreie wenne Mittle in 2007 von delte in Mit der delte somethet von

DESCRIPTION OF PARTY AS A DESCRIPTION OF PAR AND DESCRIPTIONS

## 6.10. Affichage de l'avis de prolongation de l'enquête publique :

## 6.10.1. Certificat de début d'Affichage Avis prolongation de l'E.P du 22 décembre 2023

#### DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES



#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Lionnel LUCA, Maire de la Commune de Villeneuve Loubet, certifie que l'avis d'enquête publique daté du 25 octobre 2023 concernant la procédure de la déclaration de projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié a été affiché depuis le 03 novembre 2023 et pendant toute la durée de l'enquête initiale, soit du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 inclus:

- à la Mairie Principale, place de la République (panneau d'affichage extérieur),
- à la Mairie Annexe, 149 avenue Jacques-Yves Cousteau (panneau d'affichage extérieur),
- au Service de l'Urbanisme, 2 avenue des Rives (panneau d'affichage extérieur).

L'avis de prolongation daté du 19 décembre 2023 concernant cette même enquête publique a fait l'objet d'un affichage identique depuis le vendredi 22 décembre 2023.

Lionnel LUCA

Maire de Villeneuve Loubet Vice-Président de la Communauté O Agglomération Sophia Antipolis

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Villeneuve Loubet, le 22 décembre 2023.

Hörel de Yille Place de la République 96270 Yillenavas-Louber 181 : UK 92.02.80.34 - dgs@villenavasloubei.fr

Enquête Publique du 20 novembre 2023 au 05 janvier 2024

6.10.2. Rapport de constat d'affichage (prolongation Avis d'E.P) et photographies du 22 décembre 2023

#### POLICE MUNICIPALE



#### RAPPORT N° 202312000027

Objet :

Rapport de constatation d'affichage

#### Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## Rapport d'Information

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de décembre,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal SAINT-AUBIN Laure Gardien-Brigadier JUST Olivier,

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés résidence à la Mairie de Villeneuve-Loubet

En fonction à la Police Municipale de Villeneuve-Loubet Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres r de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D14-1, 73 et 429 du Co de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suiva

Le vendredl 22 décembre 2023, nous sommes requis par le service urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant l'avis d'enquête publique de la procéde déclaration de projet n'2 du PLU de Villeneuve-Loubet. L'avis d'enquête publique de cette procédure est présent ce et visible depuis la voie publique sur le Terrain de l'Ermitage chemin des Hautes Ginestière, affichage présent apposé su grille de l'institut Henri Wallon.

L'avis de prolongation de cette même enquête publique daté 19 décembre 2023 est également présent ce jour et visible à même lieu.

Clichés photographiques annexés au présent rapport.

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à tou fins que vous jugerez utiles.

Fait à Villeneuve-Loubet

Le vingt deux du mois de décembre deux mille vingt trois

Signature du rapport N°202312000027

Les A.P.J.A.:

Vu et transmis,

2 6 DEC. 2023

Le Chef de Service de Police Municipale

Page nº1 - 202312000001

## Planche photo annexée au Rapport d'Information N° 202312000027

Photo N°1 - 6d02bf55-ac51-4d9a-b652-64ddf73e22c6 Commentaire :Terrain de L' Ermitage - Chemin des Hautes Ginestieres



Photo N°2 - 6d92bf55-ac51-4d9a-b652-64ddf73e22c6 (1) Commentaire :Terrain de L'Ermitage - Chemin des Hautes Ginestieres



Page n°3 - 202312000027

## 6.11 Arrêté Préfectoral n°2024/002 portant transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'E.P (2024)



Direction départementale des territoires et de la mer

Service Aménagement Urbanisme et Paysage Pôle aménagement et planification

#### ARRÊTÉ nº 2024.002

Portant transfert au commissaire enquêteur suppléant de la poursuite de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone, sur le site dit de « L'Ermitage partie Nord – Chemin des Hautes-Ginestières »

Le préfet des Alpes-Maritimes, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.300-8, L.103-2 et suivants, R.153-16, R.153-17, R.153-54 et suivants,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le code des relations entre le public et l'administration (CRPA),

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L312-1-1-4°.

Vu le code de la justice pénale des mineurs, notamment l'article D.241-14-3°,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2019 portant autorisation de création du centre éducatif fermé des Alpes-Maritimes dans le département des Alpes-Maritimes, prorogé par arrêté préfectoral du 16 janvier 2023,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la décision n°E23000032/06 de la présidente du tribunal administratif de Nice en date du 22 septembre 2023, portant désignation du commissaire enquêteur, M. Jean-Claude HENNEQUIN, et de son suppléant M. Georges REVINCI, pour conduire la présente l'enquête publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-896 du 25 octobre 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone, sur le site dit de « L'Ermitage partie Nord – Chemin des Hautes-Ginestières », Vu l'arrêté préfectoral n°2023-1179 du 19 décembre 2023 prescrivant la prolongation jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 inclus de l'enquête publique préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone, sur le site dit de « L'Ermitage partie Nord – Chemin des Hautes-Ginestières »,

Vu le message électronique du 31 décembre 2023 du commissaire enquêteur informant de son empêchement et donc l'impossibilité d'achever l'enquête publique,

Considérant l'empêchement de M. Jean-Claude HENNEQUIN à poursuivre l'enquête publique,

Considérant que M. Georges REVINCI a été nommé commissaire enquêteur suppléant par décision de la présidente du tribunal administratif de Nice du 22 septembre 2023 (article 2),

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 123-4 du code de l'urbanisme, en cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, l'autorité chargée de l'organisation de l'enquête publique transfère sans délai à un commissaire suppléant, choisi par la juridiction administrative, la poursuite de l'enquête publique.

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes :

#### ARRÊTE

#### Article 1º - Transfert de la poursuite de l'enquête publique

La poursuite de l'enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny Lefebvre », dans le quartier de la Bermone sur le site « Ermitage partie Nord – chemin des Hautes Ginestières », prévue du lundi 20 novembre au vendredi 22 décembre 2023 inclus, prolongée jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 inclus, est transférée au commissaire enquêteur suppléant, M. Georges REVINCI, désigné par décision de la présidente du tribunal administratif du 22 septembre 2023.

#### Article 2 - Modalités d'enquête publique

Les autres modalités d'enquête publique définies par les arrêtés préfectoraux n°2023-896 du 25 octobre 2023, et n°2023-1179 du 19 décembre 2023 sont inchangées.

La permanence de clôture de l'enquête publique est maintenue le :

Jour	Heures
Vendredi 5 janvier 2024.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Et à l'adresse suivante : Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle) 30 Allée Simone Veil 06270 Villeneuve-Loubet

#### Article 3 - Mesures de Publicité et affichage

Un avis au public informant du transfert de la poursuite de l'enquête à publique à M. Georges REVINCI sera publié :

- par le Préfet dans les journaux « Nice Matin » et « La Tribune Côte d'Azur », diffusés dans le département,
- par voie d'affichage en mairie principale de Villeneuve-Loubet, en mairie annexe (149, avenue Jacques Yves Cousteau) ainsi qu'au siège de l'enquête publique (service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet).

Il sera, en outre, procédé par les soins du responsable de projet, à l'affichage du même avis sur le lieu de l'opération, visible de la voie publique.

L'avis sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes.

#### Article 4 - Exécution du présent arrêté

Le Préfet des Alpes-Maritimes, le Sous-Préfet de Grasse, le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le maire de la commune de Villeneuve-Loubet, le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, la Directrice Interrégionale Sud-Est de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressé, ainsi qu'à la présidente du tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice, le 0 3 JAN. 2024

Benoît HUBER

21

Φ Nice

édition

- Paru dans

Certifié Nice-Matin

Occasionadalines.

S voca dicides de ne pre la desegrandes insentions acusémia, voca voca responsa bursacordos primas d'Ordola (SO-27 de Calonia à Camentation et alc'hillations les marières gleinies). Groupe 1942-94466 no carder gleinies, Groupe 1942-94466 no carder litte fanos pour magnadés en card litte fanos

# 91/6/10/6-F

NAS Designation

#### - SALUS & MANGER, SALORS

COLLECTIONNEUR ACHETY ARRAYS ANDERWES, lesignes militaires, constient, categorie, ordres de che lor le, plotaleit, actione, buille de cheme, PARTIGIALES TALBELLES DE PROCESSES, FL

6.1.3. Journal NICE MATIN (édition du vendredi 05 janvier 2024)

ON NAME OF TAXABLE

Appels d'offres

AVIS D'ATTRIBUTION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
stien et Gestion du Crimma Municipal di
(Articles L2121-39 du code general
des collectivides territoriales)
spece (Agia Calumin de Viene 1000 de Viin, Place De

actor dissensing public. Som i compar do i is proving 2044. Deliado disso la Consoli di Administrativo de la Pagin Culturalle de Provin-terio del propor o prefinistrativo deliado e resimbo public. SANS. – DMECOS. Militario della Resimbo del proposito de serviza public. SANS. – DMECOS. Militario della Resimbo del proposito del provincia public. SANS. – DMECOS. Militario della Resimbo della Resimbo della Resimbo della Port.

▷ AVIS D'ATTRIBUTION

# fidelio

#### Sylvie FILLOLS

# > AVIS D'ENQUÊTES

Légales

# 邑

Conformationed to Time the dut of the contract 2023 substitution for infloration at the modelship dut publication due services or facilities to the significant period of the contraction of the joint Tarest 2021 of 2022 CPT poor for Silvage Artifacture. For distinguishing conformation of Cartillo 2 due select a statistic and contraction and contraction of Cartillo 2 due select a statistic and including in Cartillo 2022 of Cartillo 2022 of Cartillo 2022 CPT and Cartillo 2022 CPT an

DOMESTICS DÉPARTAMENTALS DES TRANSCORSEST DE LA MEN DOMESTIC DE PALIDIS DAS CAUSET

# AVIS PORTANT TRANSFERT AU COMMISSAIRE ENQUÉTEUR SUPPLEANT DE LA POURSUITE D'ENQUÉTE PUBLIQUE

Enquête publique melatine à la déclaration de projet salent mèse en compatibilité n°2 du plus local d'urbanisme de Villemeuve-Loubet rencement la relaisation du centre decuarité lerai de plus de la carte Jenne-Lafebone e, dans le quartier de la Bermone, our le site dit de « l'Emilage partie nend » d'esmin des l'auto-Ginesées».

## VIE DES SOCIÉTÉS

#### MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

#### Enquête Publique du 20 novembre 2023 au 05 janvier 2024

## 6.1.4. Journal "La Tribune Bulletin Côte d'Azur" (édition du vendredi 05 janvier 2024)

#### annonces judiciaires & lègales

#### TRIBUNE BULLETIN CÔTE D'AZUR - nº 1229 du vendredi 5 janvier 2024.

#### APPELS D'OFFRES

AVIS DE MARCHÉ TRAVALIX

PN Carnes Pays de Léries (05) Robert Secchi (rasochi Dephoannes.net)

datures.
La prisent AAP a pour objectif trail
de mettre à disposition deux sites aux tent-inventioneurs. Il est nominate que les tiern-inventioneurs étadent la porchété d'installation sur les sites channés.

personal differentiate for the Salvardis:
Colline de l'Estérni: 151 Avenue Michel Jourdan / 100 Avenue Murice Cheve-lier - 06150 (DANNES LA BIOCCA.
Le Ranchite: 175 Avenue Michel Jourdan - 06150 (DANNES LA BIOCCA.

4) Prispositions financialmus
Conformalmus aux dispositions des
articles 12727-1 et 12727-14, UDPN
Commes Pays de Liefers organise une
publicité principale à la définement de
tier d'occlusion temperatie.
Il est pricisé que tous les timeus années general hidocassime à l'installation de l'activité servet à la charge
activité de l'occupant.
Labi EDTM\*1:

Description secretaria.

trale photovoltalque sur la ricidence la Rahchite: 175 Avenue Michel Jour-den - 00'50 CANNES LA BOCCA Casattili de Manda

La totalité decitature de la ricidence de la Colline de l'Externi Modulités d'attribution

Modelilies d'attribution L'annique des docusiers de candidature sors éféctules par l'Office Public de l'additut Camers Pays Librim pour les deux lots, selon les crédiens énoncide ci decesses et déballès à l'article 5 du Arbst d'appel à projet. Les candidates devent constituer un dessire de réponse compessi des élé-ments autwest.

Prisontation du candidat Références

térinée par la signature d'une conven-tion d'occupation temporaire d'une

tion d'éccupation temporaire d'une durée de 20 anz minimum. Il est précisé que le pouvair Adjudi-cateur se nécerne le droit de ne pas Offices de sélection Offices d'évaluation des propositions

commune our dout lots:

1) Orbitres • technique et développe-ment durable • : 40%

7) Oritims financier: 47% 7) Convention d'accupation tempo-

pondents. Date limite Date de cilitar Lundi 94 mars 2024 - 17 50 Anthre Informations

mit momentoes mitication CPV : 7022000 ns le cadre de la nemise d'une pro-dion, une viste obligatoire des deux

Les propositions des candidats n'ayant pas efféctué cette visite ne servet que

#### NOUS SUIVRE



#### **ENQUETES PUBLIQUES**



COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

AVIS PORTANT TRANSFERT AU COMMISSAIRE ENQUÉTEUR SUPPLÉANT DE LA POURSUITE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMODETE PUBLIQUE
BUILLE PRILITY NA LA
DÉCLANTION DE PROLET MAINT
MOSE IN COMMATIBLE Nº DU
PLAN LICHA D'URENAMENT DE VIPLAN LICHA D'URENAMENT DE VIREALEATION DU CONTRE EDUCATIFERMÉ CET D'ONNOME J'ENTIE DE
LE DE LO BERBONE, SIR E SITE
DET DI L'ERMINAUE RAFIE NOISE
DET DU L'ERMINAUE RAFIE NOISE
DET DE L'ERMINAUE RAFIE NOISE
DEMAN DES AUTIES ANDIENESSEES. DIT OF L'EMMINACE PARTIE NOBD.

CHAMIN DES PARTIES GNESTERES.

La Pridet des Alper-Martimes informa
public quil laies procidei un le taetioire de la commune de Vilenause.

Loudet saien Tarribà pridectari de 2
janvier 2004 au transfert su commimire engalister ampoliter. M. Georges
ENVINCI, de la politique de l'empilies par publicas pour la dicheration de priset 
faite en l'alternation de l'empilies par la dicheration de priset 
faite en la dicheration de priset 
faite de l'empilies de l'empilies par 
publicas pour la dicheration de priset 
faite de l'empilies de la dicheration de priset 
faite a faite la partie faite d'empilies 
de se manufact de la Borreora sur les 
sur somme partie faite d'existe de l'empilies 
anternation d'un control publication d'expenpoleuser i l'empilies d'organisation 
faite authorité publication d'expenpoleuser i l'empilies d'expenitation 
fait publication de prolongation 
families qu'illectaries de prolongation 
families qu'illectaries de prolongation 
families qu'illectaries de prolongation 
families qu'illectaries de prolongation 
families publication de prolongation 
families qu'illectaries de prolongation 
families qu'illectaries de prolongation 
families qu'illectaries de prolongation 
families de consentité le decraire d'ex
qu'ille de l'empilies de l'empilies de 
parties qu'illectaries de la commune 
au partie de consentité le decraire d'ex
publication d'empilies de 
parties d'empilies de 
parties d'ex
publication de la commune 
de la commune 
de l'empilies de 
parties de 
parties d'empilies d'empilies d'empilies 
parties d'empilies d'empilies d'empilies 
parties d'empilies d'empilies 
parties d'empilies d'empilies 
parties d'

Rivez) de lendi se vendredi de 19:00 à 12500 et de 14:00 à 17500, uniquement

sendred 3 parents AUS BLINDS - seurce Service Directores de la commune de Villeneuse Loubet, Place de la Répu-hique, DCTR Villeneuse-Loubet, Les discernitions écritos peuvent égu-lement être déposites dans les mêmes conditions de délai, par sole décérn-nique, à l'admisse seriente :

Apas Matteres zer rapport et zer conclusions zer l'estiellé glessiral de l'opiention et zer la miss et compati-sité du P.I.U. de Vileneure-Loubet. Une capie de car decurserix sera déposité pour y être consultée, su santée utraintens de la commans de Villeneure-Loubet, positient une denie d'une la commans de la direite.

pricità.

Per mits, la déclaration de projet va-lent mise en compatibilité de REU, de Villanceve-Loubet mes apprende par la Poblet des Alpan Martines, après avir sour deux mois du consail mani-cipal de Villanceve-Loubet, en uni-tral de Villanceve-Loubet, en uni-

Le 1001 Philot director de cabinet Signé : Besell HURER 1223A133

## CONSTITUTIONS

## FIDAL

455 Promonado dos Anglais Porto do l'Arônas - Entrão B 06200 NICE

Chippe : 27 houseward Dubouchage - (2000 Note - 25 armées à compter de son immerbication ou 2015 de Note - Chippe : 26 armées à pour objet en Polica et à Effermagne - Facquistion et la gention d'estritica de participation par laux moyers, apports, activact des parts, activac, objetation si de dretta lacticax deux colosificam es dus bacticax deux colosificam es dus bacticax deux colosificam es chiefit lacticax deux colosificam es colosificam la colosificam est lacticax deux colosificam la gentio deux titres de participation la gentio deux colosificam de consultanto de ladas presidentes de consultanto de

as gention des Hiras de participation et fallemation de sun Hilaide, inades predetions de consultant de consultant de averticas nodamment en dans in demaine endécul auprète de la consultant de

similaires su connence; Elle peut réaliser trains les opérations qui tant compatibles avec cet objet, z'y rapportent et contribuent à su réa-lisation.

Mica, promisis pour une duries illentiles. Administre site situates dei droft de veile: Tout auxocità a le draft de participar aux décisions collectiones dits lors que sus titres de capital sant inscrita en compte à san nom.

Trassmissione des serbiess: Toute insurantission sus qualque forme que ca sant de titres de capital et de visiours mobilières domantel société, que d'aut de la capital et de visiours de districte de la capital qualque que sus la biendification métre la capital qualque au sant la biendification métre la aprilement phisiologie de société, que d'autre cauxocie, que la capital qualque de la capital de la succession que de la legalifeiro de la departition de la portendira de la departition de la portendira de la departition de la procuracia de nun versuals de participation. L'applicant de ci donné de participation. L'applicant der ci donné de participation.

a été conditué une société présenta les caractéristiques suivantes : FORME : Société par Actions Simplifi DENOMINATION: KAINOTOM IA SIEGE SOCIAL : 38 bis 8d Victor Hugo

Furtierisme. Full à Mice, le 3 jameier 2024

# AVOCATS

Disconlastice : SIMBA Capital : 100 C detail on 100 acts I sure characte

CAPTIN: 1300 C

OEAT : Carcaption, diveloppement, délice. Inhibergement, musicionario delice. Inhibergement, musicionario delice. Inhibergement, musicionario delice. Inhibergement delice. Inhibergement delice. Inhibergement delice. Inhibergement del sanctora in large extraction, in an di dipolario della plantolario in anni di dipolario delice. Inhibergemento della plantolario numerica del malgio del discolario della plantolario numerica del malgio del delice. Inhibergemento della plantolario della delice. Inhibergemento della della delice. Inhibergemento della del

recherche et annique de denneter peur l'interification, rédection de demanden et distantion de financements, sub-vertions, associations financies, aiden financières, soudaires individuals su callectin, et bourans, réalization of une veille administration de l'autorité de la commande de l'autorité des la distantiques, économique et la familiage, économique sou sur distantiques confinance pour acurrer le mine if plur régulaires des bouns de selections de l'autorité des la formations publications et performant de l'autorité des la formations publications et production de l'autorité des dessions de formation de l'autorité des l'autorités de dessions de l'autorité des l'autorités de l'autorité de l CICL DU BROTT DE VITT: - tout excenció a la decid de participer sur dicisiona collectivas, percontellament ou pur mandiciars, quel que soi la nombre d'uciner qu'il possible. Il del partiter de son blentiral et de l'incorption en campte de seu scitore su jour de la dicidena collectiva. La dreit de vole si-taché sun actions discentirios appur-tant su su propriétaire pour tradell les dicidenas callectivas, sund pour celles concernant l'affectation des binélices de l'autrecte ad il est riseavé à l'autrecte ad la la la concernant l'affectation des binélices de l'autrecte ad il est riseavé à l'autrecte ad la la concernant l'affectation des binélices de l'autrecte ad il est riseavé à l'autrecte de l'autrecte ad il est riseavé à l'autrecte.

hubber CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANS-MESSION DES ACTIONS : en car de planifié d'accocite, agrievant à la majorité des accocite réunis en AGO;

elleg ne port paz metivileg ADMINISTRATION : Président



/s sourcears maporoon in 06200 NICE Tol : 04.53.18.87.04

print, on data is CALINES-SER MEE, to 15/12/2023, it is this condition one accilité présentant les caractératiques suivantes:

sctionz simplifile Décomination : 8N MEDICAL Siège : 52, Avenue dez Alpex 06800 CAĞMES-SÜR-MER

Objet : La Société a pour objet social, conformément à l'article 31-1 de la loi cubitomisment à l'article 21-1 de la toi du 21 décembre 1990, le déberdion de parts ou d'actions de sociétée d'esse-cice libéral (SEL) ayant pour objet l'essercice de la profescion de médical, ainsi que la participation à tout groupe-ment de citre d'émpor ayant pour objet l'essercice de la métée profescion. PRODUCTION OF A STREET PROTECTION NATALE demourant 15, Avenue Scuderi Bit. Les Antennes 00100 NRCS

Ambronne (CÓIO) NICS Admission sur assembline : Tout actionnelle peut participer sur assem-bilies sur judification de son identité et de l'inscription en comple de ses actions : chaque action donne droit à une voix. Cession et transmission des actions :

Cession et transmission des actions: Les scitions ne peavent être cidéles qu'avec l'agrésseit présidable de l'asso-cés unique au de la colectivité des su-sociés tratases à la majorité des deux tiens (20) des associés, cutte majorité étant désmissies comple seu de la personne de l'associé cident.

Aux termes d'un acte sous seins privé en date du 05.12.2023 à MICE, E a été constitué une société présentant

Siège social : Port Vincent Aurisi -00000 NCE

La société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de station-service compresent :

de tota tomas de commente au merica compensant:

- l'augistration de péties de recharge de calchurret ou élemente pour vélicules materiale, sires que toutes activament de recharge de la calchuret de réstate services de la clambile en découlant, la vente de la toutes sucross d'inexpise umailles (produits périodiers et sustituires).

Le vente de la toutes sucross d'inexpise umailles (produits périodiers et sustituires).

The visits do maken instruction is excellent assuming proceeding policidars of excellent assuming a construction of the constr hagon gleistrale la verta de boux efficiles on all'interdises teste que les journaux et minate de pressa, les articies de codeaux assumeirs el produit fourti-tiques etc., l'emploitation d'un débit de botzen, la revestré de tablec, la res-tauration repide sivec le cas échilent de la prignation de plais, au place ou à importar, l'exploitation d'ainsi de joux, de positir de lottire, - Toux articles et servicer medus possibles en accessorie par la localization de la station-service, dest estament : la location de place de affectivement, de parting privatel que de burreus, l'exploi-tation l'às relais-colts et de pointr' un-siteux (lavere, documents administra-tion (lavere, documents administra-ture) que de la l'emplea de la location de vidicales de toutres un de la location de l'altre de la l'emplea de la l'emplea de l'autre de la l'emplea de la location de vidicales de toutres et administration de della l'emplea de la location de vidicales de toutres et administration et della l'emplea de della l'emplea de

Aux temes: d'un acte zour zigna-ture privie en date à MEDICINS du XMEDICE, il a été conditué une zo-cité présentant les caractéristiques zahantes: Forms: SAS Décomination: ABAI

Siège : 1305 Comiche Saint Bernard, 00270 MOUANS SARTOUX Burlie: 30 ans à compter de son immu-triculation au Registre du commerce et des sociétés de Camnes

Bucale. Exercice du droit de vele : Tout associé peut participer aux décisions collec-tives sur justification de son identité et Sour réserve des dispositions légales, chaque associé disposit d'autait de voix qu'il possible ou représente d'ac-tions.

Sons: Agricult : Les cessions d'actions, à Agricult : Les cessions sur associés, sont dounteur à l'agriculet de la col-lectérié des sarocciés. Priocéent : M. Artisine SAZDUX, de-meurant Ze rue de la Soulane (6C50) MOUGANS

BOSIO EVRARD ET ASSOCIES Societé d'Avocats au Barneau de Nice 54 besievand Victor Hugo 06000 NICE Tel. 04 93 82 97 00

besio-evrard@orange.tr Salvert side S.S.P en date à Antibez du 20 décembre 2021, è a été conditué une société dont les canuclératiques sort les salventes : Désocrisation sociale : E EDWELL IN

MANDADA Sigle: EIIM Ferne sociale : Société par Actions

PINS 
Digit social : Teutro preventione per-bibilites, ristitioness de teutrane Durle : 28 arus à compare de la data de l'immethabilion de la Société su Registre du commerce et des sociétés de l'Artibos 
Capital social : 1,000 euros divisis en 100 socient de 10 Euros checume. Apporte en suméraire.

Administer sur sumerbilens et droit de veits: Tout surciós à le droit de partici-par sux éléctalorus collectives, pleran-nelloment su par mandataira, su à dis-tance, par veit éléctrorique, clara las conditions prisenses par la lei si les pré-sents statuts, quel que soit le nombre d'actione qu'il persalloi. Il des lupetitudes de son identifié et de l'inscription en chippe de l'action qu'il persalloi. Il des pré-tents de la lance de la l'inscription en contratte de l'inscription en contratte de son de l'inscription en l'action qu'il contratte de l'inscription en l'inscription de l'inscription en la lance de la contratte de l'inscription en l'inscription de l'inscription en l'inscription en la contratte de l'inscription en l'inscription de l'inscription en l'inscription en la contratte de l'inscription en l'in compte de ses schons les jour en le ciston collective trais jours suverés su moins svert la réunion de l'assemblée. Le drait de vote attaché aux actions est

In draft de soils effectés que s'etions en proportionnel à la quatifi du capital que soil en la capital du capital de la capital la majorité des voite des assurcida dispo-ciará du draft de selo. Président: La prisadent resemble el una personne social el de selo.

DEVILOPPIMINT INVESTISSIMENT 

- Sigle WILL as capital de 2027 de 
surdi, spert son siège tockel 31 Reute 
de la Badine (60100) JUAN LES PINS, 
immeticales ou ROS d'ANTIRES sous 
le n°200050A, représentés par son 
Polisident Madame Damy HARDY 
Pour avis

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAGNES SIR MES du 1912/202 à si été conditée une société précentant les comocificatiques suivantes : Forme : Société par accoverent : Forms : Sociale per lic-tions simplifiée Dénomination : R2R1 NWEST Skigs : 16 Avenue des Bri-quières : Résidence l'Essbella Entrée A - 9000 CACNES SUR MER Burle : 20 and il compler de son immetriculation no RCS d'ANTRES. Capital : 500 000 nurso (bijet : La prise de participation, la détention et la postice de l'Enra, dans toutes accidéte d'endituées ou à constiis differention et la gention des titrus, dans und aus modifica conferiblem ou oi consti-tuer sous quelque l'orres que ce soit, é-dutriellers, contreserciads, l'amercians, agricules, immobiliers ou autres, airsi que de toutes reliums mobiliers quelles qu'elles soient, l'unercico des airsi que de toutes reliums mobiliers quelles faissocht, la constitution d'un grape confitte d'une so plusheurs fillulles dont elle délient des l'orderitos que qu'elle des des délientes plusheurs fillulles dont elle délient de la portique globale de ce graupe. La relataration de toutes à titre gratuit ou onièmex au protit de sur fillulle, participation ou d'ann de lance fillulle, participation de sarvices, Considis, australance, études au prott des sociétiqs, australance, études au prott des sociétiqs, sustitues à l'un elle plans demanden-Cominita, accontance, stuators au pratiti des machities, sur les plants administra-sit, complatife, sechnique, commercial, financiar, hamain ou autres; l'implini-ries et les études techniques Edificies du droit de vois : Tout accordé paut participes sur délicitans collectives un justification de son identité et de l'im-critation de son identité et de l'imcription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réjour de la déciden collective. Sous ré-aneve des dépositions légique, chaque souscelé dispoiss d'autant de voir qu'il possible se représenté d'actions. Agrésent : Les consisses d'actions avec d'autants à l'appliment de la collectifié des ausacides destants d'actions de voir voir des ausacides despoisses de la regionité dans de voir. Pétaddest : Monstaire l'Impla-nies l'action à l'Application : Les des des voirs. Pétaddest : Monstaire l'Impla-nies l'action : Salte Marquetté : Les 201 Avenues Califer Marquetté : Les - 251 Avenue Sainte Marquette -Jurdins d'Arténis C - 06290 NICE II teur gleiers! : Mondeur Rephali II Leuis 180557 demourant 2 Rue de - 06310 CARROS Pour sets

6.13 Affichages de l'avis portant transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'enquête publique :

### 6.1.5. Rapport de constat d'affichage du transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'E.P

### POLICE MUNICIPALE



#### Villeneuve-Loubet

#### RAPPORT N° 202401000005

Objet:

Constatation affichage enquête publique

- Destinataires ;
   Monsieur le Maire
   Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale - Archives de la Police Municipale

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### Rapport d'Information

L'an deux mille vingt quatre, le quatre du mois de janvier,

Nous soussigné(s), Brigedier BARDY Clément, Brigadier-Chef Principal BELTRAMI Tony,

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Villeneuve-Loubet En fonction à la Police Municipale de Villeneuve-Loubet Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D14-1, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants

Le jeudi quatre du mois de Janvier de l'an deux mille vingt-quatre,

Ce jour, à seize heures, nous sommes requis par le service Urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant l'avis d'enquête publique de la procédure de déclaration de projet n°2 du PLU de Villeneuve Loubet. L'avis d'enquête publique de cette procédure et l'avis de prolongation de cette même enquête publique sont présents ce jour et visible depuis la voie publique sur:

Le terrain de l'Ermitage au chemin des Hautes Ginestières (affichage présent apposé sur une grille de l'institut Henri Wallon)

Mairie Principale, Place de la République Mairie annexe, Avenue Jacques Yves Cousteau Service Urbanisme, Avenue des Rives

L'avis de transfert au commissaire enquêteur suppléant de l'enquête publique daté du 3 janvier 2024 est également présent ce jour et visibles aux mêmes lieux.

Clichés photographiques annexés au présent rapport.

Fait à Villeneuve-Loubet Le 04/01/2024

Page n°1 - 202401000005

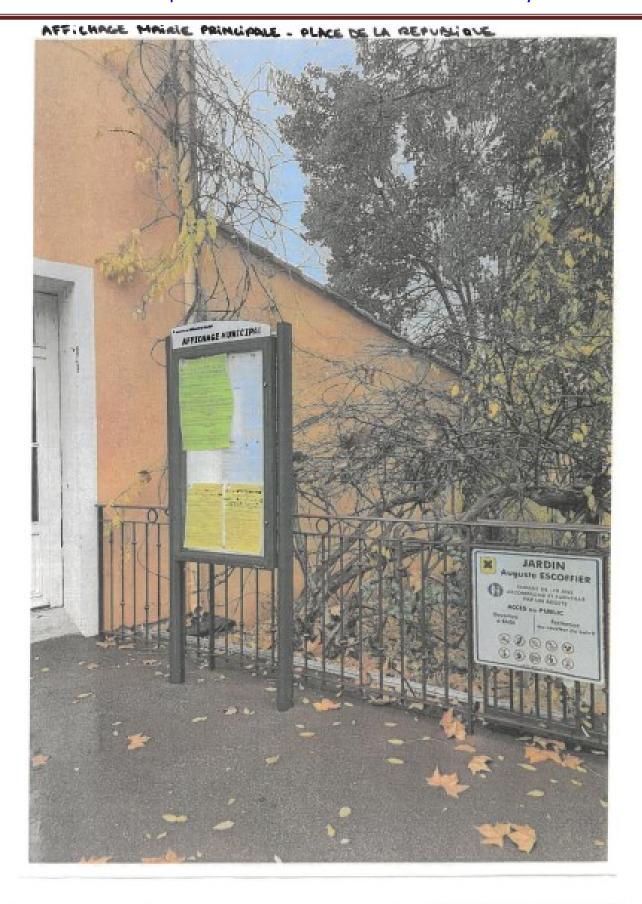
Signature du rapport N°202401000005
Les A.P.J.A.:

Vu et transmis, 0.5 JAN. 2024
Le Chef de Service de Police Municipale

Page n°2 - 202401000005

. . . .

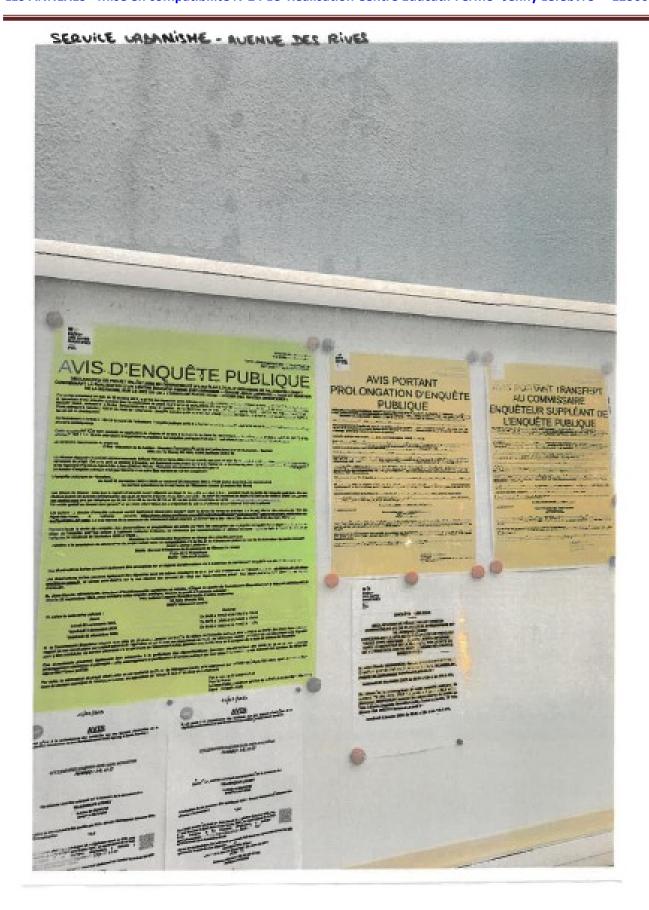
















### 6.1.6. Certificat d'affichage de transfert au C.E suppléant de la poursuite de l'enquête publique

#### DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Lionnel LUCA, Maire de la commune de Villeneuve Loubet, certifie qu'il a été procédé à l'affichage aux lieux ci-après :

- à la Mairie Principale, Place de la République (panneau d'affichage extérieur),
- à la Mairie Annexe, 149 avenue Jacques Yves Cousteau (panneau d'affichage extérieur),
- au service urbanisme, 2 avenue des Rives (panneau d'affichage extérieur),

De l'avis d'enquête publique, daté du 25 octobre 2023 concernant la procédure de déclaration de projet n°2 du PLU de Villeneuve Loubet approuvé le 26 septembre 2013 et modifié, qui a été affiché depuis le 3 novembre 2023 et pendant toute la durée de l'enquête publique, prolongée jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 17h00 inclus.

Ainsi que de l'avis de prolongation d'enquête depuis le 22 décembre 2023 et de l'avis de transfert d'enquête au commissaire enquêteur suppléant depuis le 4 janvier 2024, et ce jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 17h00.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Villeneuve Loubet, le 08 janvier 2024.

Lionnel LUCA

Maire de Villeneuve Loubet

Vice-Président de la Communauté D'Agglomération Sophia Antipolis

Hitel de Ville Place de la République 66270 Villeneuve-Lombet Tel : 04.92.62.60.34 - égr@cdieneuvelombet.fi

### 6.1.7. Rapport de constat de police concernant la fin d'affichage de l'enquête publique (05 01 2023)

### POLICE MUNICIPALE



Villeneuve-Loubet

#### RAPPORT N° 202401000008

#### Objet :

Constatation affichage enquite publique

#### Destinataires:

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

### Rapport d'Information

L'an deux mille vingt quatre, le cinq du mois de janvier,

Nous soussigné(s), Brigadier BARDY Clément, Gardien-Brigadier FEDELICH Romain, Brigadier-Chef Principal SAINT-AUBIN Leurent,

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Villeneuve-Loubet En fonction à la Police Municipale de Villeneuve-Loubet

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D14-1, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants

Le vendredi cinq du mois de Janvier de l'an deux mille vingt-quatre,

Ce jour, à dix-sept heures et dix minutes, nous sommes requis par le service Urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant l'avis d'enquête publique de la procédure de déclaration de projet n°2 du PLU de Villeneuve Loubet. L'avis d'enquête publique de cette procédure, l'avis de prolongation et l'avis de transfert au commissaire enquêteur suppléant de cette même enquête publique sont présents ce jour et visible depuis la voie publique sur:

 Le terrain de l'Ermitage au chemin des Hautes Ginestières (affichage présent apposé sur une grille de l'institut Henri Wallon)

Mairie Principale, Place de la République Mairie annexe, Avenue Jacques Yves Cousteau Service Urbanisme, Avenue des Rives

Clichés photographiques annexés au présent rapport.

Fait à Villeneuve-Loubet Le 05/01/2024

Signature du rapport N°202401000008 Les A.P.J.A.:

Page n°1 - 202401000008

Vu et transmis, 1 5 JAN, 2024 Le Chef de Service de Police Municipale

- Selection

Page n°2 - 202401000008

## Planche photo annexée au Rapport d'Information N° 202401000008

Photo N°1 - 20240105\_130907 Commentaire :mairie principale photo 1



Photo N°2 - 20240105\_130902

Commentaire :mairie principale vue d'ensemble

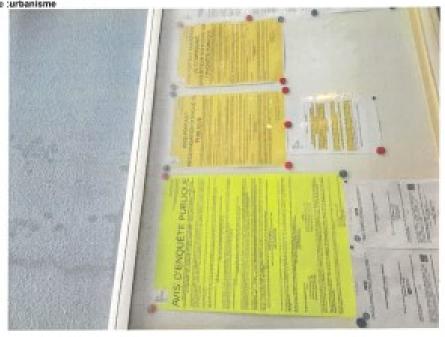


Page n°3. 202401000008





Photo N°4 - 20240105\_131941 Commentaire :urbanisme



Page n'4 - 202401000006





Photo N°6 - 20240105\_131626 Commentaire :ch des hautes ginestières



Page n°5 - 202401000008

Photo N°7 - 20240105\_132508 Commentaire :mairie annexe





Page n'6 - 202401000008

## **DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

### COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET



ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE

EN COMPATIBILTE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET

CONCERNANT LA REALISATION DU CENTRE EDUCATIF FERME (CEF) DENOMME

"CENTRE JENNY LEFEBVRE" DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE

DIT « L'ERMITAGE PARTIE NORD-CHEMIN DES HAUTES-GINESTIERES »

Du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024 inclus (Prolongation de la durée de l'E.P de 15 jours supplémentaires)

### PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

**DESTINATAIRE** (Le Maître d'Ouvrage) :

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)

## 1. Objet du Procès -Verbal de Synthèse (PVS)

Ce document doit permettre au responsable du projet d'avoir une bonne connaissance des préoccupations et suggestions du public. Il est aussi un moyen pour le commissaire enquêteur de faire part, à l'issue de l'enquête publique, des différentes interrogations de son analyse du dossier, des avis des Personnes Publiques Associés, et des observations recueillies.

Par le Procès-Verbal de Synthèse (PVS) le commissaire enquêteur sollicite le Maître d'Ouvrage(M.O) à répondre à l'ensemble des questions posées.

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, j'ai remis en main propre le 11 janvier 2024 au Maître d'Ouvrage, à Monsieur Rédouane DICH Conseiller Technique en charge du placement judiciaire à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) des Alpes Maritimes, en présence de madame Émilie FALCONE, l'autorité ayant compétence en charge des études de planification au Service Aménagement Urbanisme et Paysage – Pôle Aménagement et Planification (SAUP / PAP) de la DDTM des Alpes Maritimes, le présent procès-verbal qui fait état des observations et des questions concernant le dossier relatif à la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du PLU de la commune de VILLENEUVE LOUBET en vue de la réalisation du centre éducatif fermé (CEF), dénommé "Centre Jenny Lefebvre"

J'ai aussi adressé par voie électronique le 11 janvier 2024, une copie en fichier PDF, de ce procès-verbal au Maître d'Ouvrage (Monsieur Rédouane DICH) et service instructeur du projet (Madame Émilie FALCONE).

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, le Maître d'Ouvrage (Le Préfet des Alpes-Maritimes) doit adresser sous 15 jours ses observations éventuelles en réponse au présent procès-verbal.

## 2. Organisation de l'enquête

Par décision n° E23000032/06 du 22 septembre 2023, M. Claude HENNEQUIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Georges REVINCI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique initialement prévue pour se dérouler conformément à l'arrêté préfectoral n°2023-896 du 25 octobre 2023 pour la période du lundi 20 novembre au vendredi 22 décembre 2023 inclus, et pendant 33 jours consécutifs, a été prolongée de 15 jours, suite au message électronique du 19 décembre 2023 du commissaire enquêteur (Monsieur Claude HENNEQUIN) sollicitant le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité organisatrice de l'enquête, la prolongation de la durée de l'enquête publique jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 et le report de la permanence de clôture d'enquête, initialement programmée le vendredi 22 décembre 2023, au vendredi 5 janvier 2024 .

Après accord du Préfet des Alpes-Maritimes par arrêté n°2023-1179 d'autoriser la prolongation de 15 jours de cette enquête par le Commissaire Enquêteur jusqu'au vendredi 5 janvier 2024, et suite à un nouveau message électronique de Commissaire Enquêteur (Monsieur Claude HENNEQUIN) informant de son empêchement pour raison médicale et donc l'impossibilité d'achever l'enquête publique, il a été fait appel au Commissaire Enquêteur suppléant (Monsieur Georges REVINCI) conformément aux dispositifs de l'Article L. 123-4 du code de l'environnement, qui en cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur,

l'autorité chargée de l'organisation de l'enquête publique transfère sans délai au commissaire suppléant, choisi par la juridiction administrative, pour la poursuite de l'enquête publique.

Par arrêté n°2024-002 du 3 janvier 2024, le Préfet des Alpes-Maritimes informe le public du transfert et la poursuite de l'E.P par le commissaire enquêteur suppléant, Monsieur Georges REVINCI, comme prévu par les modalités d'E.P définies par les arrêtés préfectoraux n°2023-896 du 25 octobre et n°2023-1179 du 19 décembre 2023 qui sont inchangées.

La permanence de clôture de l'E.P du 5 janvier 2024 est faite par le commissaire enquêteur (Monsieur Georges REVINCI) au "Pôle Culturel Auguste Escoffier " (salle d'action culturelle) du 30, Allée Simone Veil de la commune de VILLENEUVE LOUBET de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La publicité de l'enquête (Avis initial, Avis de prolongation, et de transfert de commissaire enquêteur) a été réalisée par voie de presse et par affichage dans la mairie de VILLENEUVE LOUBET et ses annexes dans les formes et délais règlementaires. Le site internet des services de l'État et de la ville de VILLENEUVE LOUBET a aussi été utilisé pour informer le public et mettre en lecture le dossier d'enquête publique.

L'avis d'enquête publique (Format A2 plastifié) et l'avis portant prolongation de l'enquête publique (Format A2 plastifié) ont été affichés sur le site qui a fait l'objet de cette enquête, ainsi que l'arrêté préfectoral de transfert à compter du 4 janvier 2024 (rapport de la Police Municipale n°2024101000005).

Pour cette enquête un registre papier et un dossier ont été mis à disposition au lieu de l'enquête, le service de l'urbanisme de la commune de VILLENEUVE LOUBET (2 avenue des Rives), ainsi qu'un dossier et un registre papier (dit complémentaire des permanences) mis à disposition pendant les heures de permanences du commissaire enquêteur dans la grande salle de « L'action culturelle » du « Pôle culturel - Auguste Escoffier » au 30, Allée Simone Veil 06270 Villeneuve Loubet.

Il n'y a pas eu de mise en œuvre d'un registre dématérialisé, l'autorité compétente en charge de l'organisation de l'enquête publique (Préfet 06 -DDTM) ayant choisi de mettre à la disposition du public une adresse électronique pour la correspondance par messagerie.

Un référent a été désigné en mairie pour suivre et appliquer la procédure prescrite par l'arrêté d'ouverture de l'enquête et la consigne pour la tenue du registre papier et les courriers reçus pour le commissaire enquêteur.

## 3. Le déroulement de l'enquête

Les éléments ci-après détaillés ont été retranscrit après un échange formel avec M. Claude HENNEQUIN, commissaire enquêteur initialement désigné pour conduire cette enquête publique.

Les permanences se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes sans noter d'incident particulier du public.

Le lieu de l'enquête disposait d'un dossier complet, les permanences étaient indifféremment ouvertes à toutes les personnes, et pas seulement aux habitants de la commune où elle se déroulait.

Le public pouvait disposer en plus du registre et du courrier traditionnel, d'une adresse électronique spécifique (référencée dans l'arrêté et l'avis d'enquête publique) leur permettant de déposer leurs

contributions par voie électronique depuis leur domicile ou à l'aide d'un ordinateur dédié mis à disposition sur le lieu d'enquête.

Lors des trois (3) jours de permanence, les 20 novembre 2023 et 8 décembre 2023 (tenue par M. Claude HENNEQUIN), et celle du 5 janvier 2024 (tenue par M. Georges REVINCI), au « Pôle culturel - Auguste Escoffier » au 30, Allée Simone-Veil 06270 VILLENEUVE LOUBET de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les commissaires enquêteurs ont été disponibles pour recevoir individuellement toutes les personnes désireuses de le rencontrer, et pour recevoir l'intégralité des personnes qui se sont présentées.

## 4. Le Climat de l'enquête

Désintérêt du public lors des permanences, le commissaire enquêteur a constaté tout au long de ses permanences une absence d'intérêt du public à l'égard du projet.

Le dossier qui a été bien structuré par le Maître d'Ouvrage, avec un classeur contenant la « Présentation du projet d'intérêt général et d'informations juridiques», un classeur d'explications sur la « Mise en compatibilité n°2 de PLU de VILLENEUVE LOUBET et son évaluation environnementale,», et un classeur dédié aux « pièces Annexes et Administratives » qui est présenté pour cette enquête publique, aurait pu encourager le public par plus d'attrait avec une consultation sous sa forme papier, ou par le téléchargement de fichiers à partir du site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes ou sur du site officiel de la ville de VILLENEUVE LOUBET.

A noter qu'il 'y a eu **aucune** participation du public lors des permanences des Commissaires Enquêteurs tenues, au « Pôle culturel - Auguste Escoffier » conformément aux dispositions de l'arrêté d'enquête publique.

Cette faible participation du public est probablement due au contexte extérieur, avec des difficultés liées à la reprise économique, les préparatifs de fin d'année, les conflits en Europe et au proche orient.

Cette somme d'événements n'a certes pas favorisé le public à se déplacer jusqu'au siège de l'enquête pour consulter le dossier, ou pendant les permanences du commissaire enquêteur.

## 5. Le bilan comptable de la participation du public

Le bilan des contributions du public est faible. Il résulte notamment de l'insuffisance d'implication de la population locale réglementairement informée, et qui aurait pu être sensible par ce projet concernant la spécificité du projet par la réalisation d'un Centre éducatif fermé (CEF) qui est le premier dans le département des Alpes Maritimes, et sa dimension environnementale qui va modifier sensiblement le quartier de la Bermone et son site de l'Hermitage (partie Nord).

Au vu de l'absence d'observations déposées sur les formulaires du registre papier et complémentaire, l'absence de courriel à l'adresse électronique mise à la disposition du public sur du site de la Préfecture, et la réception d'un (1) seul courriel envoyé à l'adresse électronique mise à la disposition du public sur du site de la commune de Villeneuve Loubet, une synthèse statistique ne présente pas d'intérêt.

Les dépôts d'observations sur les registres papier pendant les trois (3) permanences des Commissaires Enquêteurs au « Pôle culturel - Auguste Escoffier » sont les suivants pour cette enquête :

- A la première et à la deuxième permanence, le Commissaire enquêteur (Monsieur Claude HENNEQUIN) n'a eu aucune visite du public.
- A la troisième permanence, le Commissaire enquêteur (Monsieur Georges REVINCI) a eu la visite d'une personne venue pour s'informer sur le contenu de l'E.P, et plus particulièrement sur le fonctionnement interne du CEF. La lecture du dossier ne lui a pas apporté une réponse satisfaisante. Cette personne n'a pas souhaité déposer une observation dans le registre papier.

Une deuxième personne a oralement exprimée son désaccord sur ce projet par son coût financier pour le contribuable. Elle n'a pas voulu s'exprimer par écrit constatant l'absence de contribution dans le registre.

Au total, il y a eu zéro (0) contribution dans le registre papier et le registre complémentaire des permanences, zéro (0) observation par courrier postal, et un (1) observation par courriel, parvenu à l'adresse électronique de la mairie de VILLENEUVE LOUBET indiqué dans l'avis d'Enquête Publique.

- -En mairie pendant la période de consultation du dossier, il y a eu zéro (0) observation écrite dans le registre d'enquête mis à disposition du public, et zéro (0) contribution dans le registre complémentaire des permanences.
- -Il y a eu **zéro (0) observation** par courrier postal parvenu en mairie de Villeneuve Loubet à l'adresse indiqué dans l'avis d'Enquête Publique.
- -Il y a eu **Zéro (0)** observation reçue par courriel à l'adresse électronique mise à la disposition du public par la préfecture des Alpes-Maritimes (ep-dpmecvl-cef@alpes-maritimes.gouv.fr) sur la période de l'enquête.
- -Il y a eu **une (1) contribution du public** avec un **avis « favorable avec recommandations »** qui a été reçu par courriel à l'adresse électronique mise à la disposition du public par la mairie de VILLENEUVE LOUBET (<u>raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr</u>) sur la période de l'enquête.

## 6. La synthèse des observations recueillies

Ce rapport comporte principalement un tableau de synthèse des observations du public.

Un deuxième tableau de synthèse des observations de Personnes Publiques Associées est présenté avec les recommandations et les appréciations des services auxquels le Maître d'Ouvrage (M.O) pourra compléter par ses réponses.

#### Remarques préalables :

- Les observations avec un avis « **favorable** » ne demandant pas de réponse du Maître d'Ouvrage, et donc apparaissent ici que pour son information. Seules les observations avec un avis « **favorable avec recommandations** » demandent une réponse du M.O.

## 6.1 Observations du public :

Le registre papier et le registre complémentaire n'ayant reçu aucune observation, seul est transcrit cidessous dans ce tableau l'observation (courriel) reçu par voie électronique. A noter qu'aucun autre avis n'a été reçu par courrier postal. Les observations sont reprises selon l'ordre de la date d'enregistrement dans le registre papier ou de la date de réception des "courriels" enregistrés dans la boîte mail fonctionnelle de l'adresse électronique indiquée dans l'avis d'enquête soit :

Date dépôt de l'observation	Déposants et Avis	Observations du public, des professionnels et associations
28 11 2023	Monsieur Mikael Exbrayat	Bonjour,
Contribution électronique	"avis favorable" avec recommandations	Nous avons la chance d avoir pu accéder à la propriété sur Villeneuve Loubet depuis 18 mois.
		Nous souhaitons faire part des remarques suivantes sur le projet de Centre Éducatif Fermé:
		> Il sera situé à proximité du quartier "Les Plans", où se trouve une école primaire, le collègue et le centre aéré principal.
		Nous souhaitons naturellement que toutes les mesures d' encadrement et de surveillance des pensionnaires du CEF soient mise en place afin d'empêcher toutes divagations vers ces lieux regroupant de jeunes enfants.
		Il serait souhaitable que I État et/ou les représentants du CEF en explique le fonctionnement concret aux habitats : modalités d'entrée et sortie des pensionnaires, capacité qu'ils auraient ou pas à sortir à leur gré, etc.
		> En poursuivant un projet immobilier au lieu dit Hermitage, L'État favorise aussi la construction de 130 nouveaux logements;
		La ville va se rapprocher des 20.000 habitants, il serait tant que l' État envisage aussi, via la Région la construction d un lycée.
		> Enfin, en contradiction avec ces engagements écologiques, l' État vient achever de bétonner une zone boisée, qui restait préservé.
		Nous pouvons nous interroger sur le fait que les autres solutions, notamment de reprise de bâtis existants n est pas était plus étudié en profondeur.
		Malgré cela et puisse le projet CEF semblant inéluctable, il est quand même plutôt bien organisé et pensé. C'est sans doute le moins pire qui puisse advenir de la colline de l' Hermitage.
		Merci
		M EXBRAYAT

# 6.2 Avis des Personnes Publiques Associées (P.P.A) :

Personnes Publiques Associés (PPA)	Avis et remarques
Commune de Villeneuve Loubet  Le cabinet du Maire  Mme Elodie Trannoy-Moirand	Suite à la réunion d'examen conjoint des PPA du mardi 26 septembre 2023, ci-après nos observations sur le projet présenté :
(26 et 28 septembre 2023)	Afin d'assurer la sécurité de la circulation routière sur le chemin des Hautes Ginestières, la commune de Villeneuve Loubet sollicite la modification de l'accès véhicules au « centre Jenny Lefebvre ». Cette évolution permettra de créer un accès à l'établissement sur le tronçon du chemin des Hautes Ginestières Le plus linéaire et visible. L'accès tel que défini dans l'AOP se révèle accidentogène compte tenu de sa proximité à la courbe viaire. De plus, la création d'un nouvel accès depuis l'accès existant au « Centre Henri Wallon » sur le chemin des Hautes Ginestières permettra de minorer les conflits sur cet axe dont le flux de circulation est constant. Le traitement paysager de frange sur le chemin des Hautes Ginestières devra être ajusté en conséquence.
	Également, dans l'objectif de sécuriser la circulation des piétons et d'assurer une liaison pédestre entre les centres « Jenny Lefebvre » et « Henri wallon » à l'arrêt de transport en commun situé sur l'avenue de Loubet, il est sollicité l'implantation de l'établissement en retrait de 140cm depuis le chemin des Hautes Ginestières. L'emprise dégagée pourra ainsi être aménagée en espace dédié aux piétons. (voir le plan dans la note d'origine du 26b septembre 2023, qui illustre les ajustements souhaités sur le schéma de l'OAP.)
	A noter que la demande de création de cheminement piéton porte uniquement sur le tronçon concerné par la procédure de DP MEC pour le projet de création du centre éducatif fermé (CEF), dénommé « Centre Jenny-Lefebvre » tel que présenté dans le schéma organisationnel de principe du futur centre Jenny Lefebvre (votre note d'origine du 28 septembre 2023).
La Direction Territoriale de l'A.R.S	Pas de remarque particulière sur ce projet.
Délégation Départementale des Alpes-Maritimes	Sauf, affecté par le bruit de l'A8 : les bâtiments devront présenter un isolement acoustique minimum (article 3 de l'AP du 12/02/1999).
M. Iwan LECARDRONNEL Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire	
(26 septembre 2023)	

Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes  M. Aileen GABERT Conseillère en urbanisme et territoire Pôle Economie et Territoires Agricultures & Territoires (07 septembre 2023)	En l'absence de d'impacts sur les activités et les espaces agricoles, la Chambre d'Agriculture n'a pas d'observations à émettre sur ce dossier.
CCI NICE CÔTE D'AZUR  Le Président Mr Jean Pierre SAVARINO  (17 novembre 2023)	La Chambre de Commerce et d'Industrie émet un avis favorable sur cette procédure.
Le Département des Alpes-Maritimes  Le Président M. Charles Ange GINESY  (13 octobre 2023)	Dans le cadre de la procédure d'examen conjoint par les personnes publiques associées (article L. 153-54 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un <b>avis favorable</b> .
Métropole Nice Côte d'Azur  Direction Générale Adjointe Transition Ecologique Le Directeur Général Adjoint délégué à la Transition Ecologique M. Florian AYMONIN-ROUX  (29 août 2023)	Après avoir pris connaissance du projet, je vous informe ne pas avoir de remarque à formuler sur ce projet.
Commune de BIOT Service Aménagement, urbanisme et foncier  Monsieur le Maire Gérard PETIT	Après analyse du contenu de ce projet, celui-ci n'appelle à aucune observation particulière.  Je l'honneur de vous exprimer, au nom de la ville de Biot, un avis favorable.
(15 septembre 2023)  Commune de Roquefort-Les-Pins  M. Bernard POTTIER  Pour le Maire par délégation le 1er  Adjoint (14 septembre 2023)	Notre Commune émet <b>un avis favorable</b> au projet de réalisation du centre éducatif fermé « Jenny Lefebvre ».

## Synthèse

L'ensemble des contributions du public et des personnes publiques associées (PPA), sont tous favorables au projet et aucune opposition ne s'est manifestée.

A la lecture des observations, l'ensemble du public et PPA est favorable à la mise en compatibilité n°2 du PLU de la commune de VILLENEUVE LOUBET en vue de la réalisation du centre éducatif fermé (CEF), dénommé "Centre Jenny Lefebvre".

Concernant l'Avis "Favorable avec Recommandations" d'un administré habitant près de la zone du futur projet, et les observations sur le projet par la commune de VILLENEUVE LOUBET qui sollicité une modification viaire sur les accès au futur Centre Jenny Lefebvre et Henri Wallon, cela demande des réponses du Maître d'Ouvrage.

Le Commissaire Enquêteur n'a aucune question particulière sur le dossier d'enquête publique.

Fait à Vallauris, le jeudi 11 janvier 2024

Le Commissaire Enquêteur

Représentant le Maître d'Ouvrage

**Georges REVINCI** 

Rédouane DICH